



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022, A 19H30

PRESIDENCE	Mme Valentina Marthaler, Présidente
CONSEIL GENERAL	43 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Isabelle Comment Gauderon, Chloé Grenier, Florence Carrea-Bassin, MM. Jean-Claude Schneuwly, René Thomet et Sergio Gautier
ABSENT	M. Maxime Vorlet
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 disponible sur le site internet

1. Message complémentaire au message au Conseil général du 6 octobre 2022 relatif à l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022

2. Budget 2023
 - Présentation générale du budget de résultats et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de résultats et des investissements
 - Vote sur les dépenses nouvelles non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal
 - Vote final du budget de résultats et des investissements

3. Planification financière 2023-2027

4. Message relatif au remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données
5. Message relatif au crédit complémentaire d'investissement relatif aux études d'avant-projet pour le réaménagement du carrefour de Belle-Croix
6. Message relatif au crédit d'investissement relatif à la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public et à l'assainissement de l'éclairage de la route de Moncor
8. Rapport du Bureau du Conseil général relatif à la pétition – demande de baisse des tarifs des accueils extrafamiliaux
9. Postulat N° 035 déposé par MM. Guido Ponzio (Les Verts), Luc Braillard (les Verts) et René Thomet concernant l'implémentation d'un Agenda 2030 au niveau communal (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
10. Election d'un membre à la Commission financière
11. Divers

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Chères et Chers membres du Conseil communal, M. le Syndic, Chères et Chers collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général de ce soir en vous souhaitant à toutes et à tous, la bienvenue. Je vous remercie d'avance pour votre participation active et j'espère que nos débats pourront faire l'objet de toute votre attention malgré la demi-finale de la Coupe du monde qui se tient ce soir.

Je salue et remercie également les représentantes de la presse qui répondent toujours présents pour relater nos débats ainsi que les membres du public qui sont en présentiel aujourd'hui.

Je profite également de remercier chaleureusement mon Vice-président qui a assuré avec brio, en mon absence, la tenue de notre dernière séance du Conseil général que j'ai pu suivre en direct sur YouTube. Mes sincères remerciements vont également au Secrétariat communal et en particulier à M. Emmanuel Roulin pour son travail et son soutien.

Je tenais, par ailleurs, à vous informer que j'ai eu l'occasion de constater que le travail dans les différentes commissions fonctionne très bien et que les intérêts de la Commune y sont défendus avec ferveur.

Parmi les joies de ma fonction en tant que Présidente, j'ai notamment eu la joie et l'honneur d'être invitée à l'Assemblée générale et au souper de l'Association St-Camille, à l'apéritif du Service des écoles, à l'inauguration de la Bibliothèque communale, aux Concerts de l'Avent, au souper du personnel de notre Commune et remercie les différents acteurs pour leur accueil chaleureux. C'est toujours un grand plaisir pour moi de partager ces moments.

Cela étant dit, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 24 novembre 2022, soit dans le délai légal de 15 jours tel que prévu par notre règlement et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Sont excusés pour la séance de ce soir les personnes suivantes :

- Mmes Isabelle Comment Gauderon, Chloé Grenier, Florence Carrea-Bassin, MM. Jean-Claude Schneuwly, René Thomet et Sergio Gautier

Quant à M. Peter Schnyder, il arrivera avec environ 1heure à 1heure trente de retard.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres du Conseil général sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, je me permets encore de vous rappeler de transmettre au Secrétariat communal, si possible en version électronique, le texte de vos diverses interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De même, je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour simplifier la tenue du procès-verbal. Vous avez également toujours la possibilité d'envoyer durant la séance vos propositions par courriel à l'adresse : secretariat@villars-sur-glane.ch, Mme Vonlanthen que je remercie chaleureusement préparera les différentes interventions pour la projection. Je profite également de remercier d'avance M. Manusev pour son précieux travail tout au long de nos séances.

Actuellement, nous sommes 39 Conseillères et Conseillers généraux présents.

Encore quelques communications avant de nous attaquer au premier point de notre ordre du jour.

D'entente avec le Bureau, il a été décidé que la séance de ce soir ne se poursuive pas au-delà de 22 heures environ afin de vous laisser à toutes et tous de profiter de notre traditionnel apéritif qui a lieu ce soir. Bien entendu, selon l'avancée des débats, il est possible que notre séance soit légèrement prolongée afin d'éviter de vous faire revenir demain si l'on s'aperçoit qu'il est possible de traiter l'ensemble des points de l'ordre du jour séance tenante sans trop déborder sur cet horaire.

Dans un autre registre, vous avez pu vous apercevoir que les bouteilles d'eau en PET ont désormais été remplacées par des carafes d'eau. Cette décision a été prise par une majorité du Bureau sur une initiative de notre collègue, M. Braillard que je remercie. Souvenez-vous, lors de notre séance du 17 juin 2021, cette question avait déjà été brièvement abordée. Cependant, il n'avait pas été jugé opportun, à cette période, de procéder à des adaptations en raison de la pandémie de Covid-19. C'est maintenant chose faite et j'espère que vous réserverez un bon accueil à cette mesure.

Passons à l'ordre du jour. Je vous rappelle que chaque membre peut par une motion d'ordre, proposer au Conseil général de modifier la marche des débats. Dès lors avez-vous des remarques à formuler quant à notre ordre du jour ? Tel n'est pas le cas, nous passons au premier point de notre ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 disponible sur le site internet www.villars-sur-glane.ch

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Ce procès-verbal est disponible sur le site internet de la Commune. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous passons à son approbation.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message complémentaire au message au Conseil général du 6 octobre 2022 relatif à l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022

Mme Valentina Marthaler, Présidente. A la suite du refus du message relatif à l'adoption de la modification des statuts du RSS lors de la dernière séance du Conseil général, un message complémentaire vous est aujourd'hui présenté. Le précédant message ainsi que ses annexes vous ont été remis lors de la séance du 6 octobre 2022 et sont consultables sur le site internet de la Commune si besoin.

Cela étant dit, la parole est donnée à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 30 novembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Alizée Rey et M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseillers communaux en charge du dossier.

Lors de la présentation du premier message relatif à l'approbation des statuts de la séance du Conseil général du 6 octobre 2022, la Commission financière avait, dans sa majorité, préavisé favorablement la modification des statuts du RSS telle qu'adoptée en Assemblée des délégué-e-s du 1^{er} juin 2022.

La Commission financière se réfère à la teneur de ce premier préavis qu'elle confirme, à l'unanimité des membres présents. Elle prend acte de la proposition de compensation du Conseil communal en faveur des familles en augmentant les subventions communales à l'accueil extrafamilial. Il appartient au Conseil général de se prononcer sur celle-ci.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h37.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal vous présente à nouveau la modification des statuts du Réseau Santé Sarine en vous soumettant encore un message complémentaire qui contient des précisions sur les chiffres, les compensations prévues par le Conseil communal dans le cadre du budget et l'abrogation du règlement communal actuellement en vigueur.

Je ferai une courte intervention et laisserai également mon collègue M. Pierre-Emmanuel Carrel s'exprimer.

Ce soir, comme la dernière fois, il vous est soumis un projet global qui est contenu dans les statuts. Il s'agit de l'intégration des pompiers au Réseau Santé Sarine. Il s'agit d'un paquet où se trouvent les modalités, la délimitation des corps de sapeurs-pompiers, la répartition des bases de départ ainsi que la perception d'une taxe non-pompier. Comme déjà évoqué, il s'agit d'un paquet, d'un ensemble. C'est le résultat de longues discussions enflammées au sein du Comité du RSS ainsi qu'en Assemblée des délégués qui a duré 4 heures et demie, le 1^{er} juin 2022. Chaque commune a dû faire un effort (corps, bases, caserne, taxe). Les statuts ont été adoptés jusqu'à ce jour par la quasi majorité des communes, seule une autre commune les a refusés. C'est un compromis qui résulte de ce projet : il n'y a plus de possibilité de faire le tri et de garder ce qu'on veut et d'enlever ce qu'on ne veut pas. Je me permets de relever qu'il y a eu un très grand travail sur le terrain, dans l'opérationnel, notre Commandant des sapeurs-pompiers a été très impliqué comme M. Carrel vous le confirmera et les pompiers sont prêts à commencer au 1^{er} janvier 2023. En refusant la modification des statuts, c'est la garantie du bon fonctionnement de notre corps de sapeurs-pompiers que vous remettez en question. Si vous trouvez que le projet d'intégration et de développement des pompiers est bien, je vous enjoins, dès lors, à accepter la modification des statuts.

Je reviens de l'Assemblée des délégués pour les CO et j'ai une bonne nouvelle pour la Commune de Villars-sur-Glâne, une majorité des délégués de l'Assemblée des CO a accepté de revoir la clé de répartition qui sera favorable pour Villars-sur-Glâne, étant donné, qu'il sera moins tenu compte de l'indice du potentiel fiscal. Là aussi, un pas a été fait par les autres communes et je trouve que ce serait un joli signal si vous acceptiez la modification de ces statuts. Je laisse la parole à M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je serai bref car Mme Rey vient de relever les points fondamentaux qui vous sont soumis ce soir dans le rapport supplémentaire. La comparaison entre les budgets 2023 et 2022 ainsi que les propositions d'utilisation du montant dont nous faisons l'économie grâce à la taxe non-pompier et également à la location de la caserne des sapeurs-pompiers sont plus explicites dans ce message.

En tant que responsable du dicastère du Service du feu, il me tenait à cœur de préciser dans le rapport qui vous a été soumis ce soir, quelques éléments qui n'avaient pas été relevés de manière pertinente la dernière fois. Je pense que vous en avez pris connaissance et compris l'importance que cette nouvelle structure aura pour les citoyennes et citoyens de cette

Commune et de ce district ainsi que celles de la sécurité et de la formation des sapeurs-pompiers.

La compensation financière qui vous est proposée sera, bien entendu, détaillée et discutée lors de la lecture du budget. Il ne s'agit pas dans ce message d'accepter ou de contrer cette proposition. Il s'agit surtout de donner à nos sapeurs-pompiers, la possibilité de disposer d'une organisation efficace, qu'ils sont prêts à utiliser à partir dès le 1^{er} janvier 2023. A cet effet, je remercie, le Commandant, M. Nicolas Corpataux, présent ce soir, qui a été une des chevilles ouvrières de cette nouvelle infrastructure.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général, rejoint la séance à 19h40.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. J'ouvre la discussion générale et donne la parole à M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Dans sa séance préparatoire du 6 décembre 2022, le groupe Le Centre a examiné avec grande attention le message complémentaire au message au Conseil général du 6 octobre 2022 relatif à l'adoption des Statuts du RSS suite à leur modification votée en Assemblée des délégué-e-es du 1^{er} juin 2022.

Ne remettant pas en cause le bien-fondé de la réorganisation de la protection incendie au niveau du district permettant, nous l'espérons, une meilleure allocation des ressources et une plus grande efficacité des corps de sapeurs-pompiers. Au passage, nous remercions tous les bénévoles et toutes personnes qui s'engagent dans le corps de sapeurs-pompiers de notre Commune mais également du district et du Canton.

Le groupe Le Centre a, cependant, émis de vives critiques contre l'instauration d'un impôt forfaitaire et déguisé sous la forme d'une taxe non-pompier touchant les habitants de 18 à 40 ans avec quelques logiques exceptions. En effet, cette taxe n'est pas comparable à la taxe d'exemption de servir payé par les personnes ne souhaitant pas faire le service militaire ou le service civil car même une personne inapte au service peut en réduire le coût en servant dans la protection civile même si elle ne diminue que de 4% par jour de service. De plus, les corps de sapeurs-pompiers ne pourraient de toute façon pas absorber l'ensemble de la population de la tranche d'âge 18-40 ans si tous souhaitaient les incorporer.

Conscient que les statuts du RSS ne pouvaient en l'état plus être modifiés, le groupe Le Centre avait demandé dans son intervention des mesures compensatoires afin d'atténuer les effets

de cet impôt dans la mesure du possible pour la population touchée. Le Conseil communal y a partiellement répondu en allouant environ CHF 230'000.- à l'accueil extrafamilial répondant peut-être par la même occasion indirectement à la pétition adressée au Conseil général par plusieurs habitants et habitantes de la Commune en date du 1^{er} septembre 2022.

Le groupe Le Centre veillera à ce que ces compensations soient maintenues dans les futurs budgets de la Commune que ce soit sous la forme d'une subvention augmentée à l'accueil extrafamilial ou d'une autre forme.

Le groupe Le Centre est également conscient qu'un refus de la modification des statuts du RSS pourrait envoyer un message négatif aux autres communes du district et nuire aux futures négociations pour les autres associations intercommunales comme par exemple l'association régionale de la Sarine qui est pressentie pour reprendre les tâches de la malheureuse future défunte Agglomération de Fribourg sous sa forme institutionnelle et démocratique.

En effet, l'intégration de l'indice de potentiel fiscal soumet les communes membres de ces associations à une double péréquation intercommunale qui ne se justifie pas à nos yeux. Nous avons eu la bonne nouvelle à l'instant de Mme Rey qu'au niveau de l'Association du CO de la Sarine et du Haut-Lac, la clé de répartition serait en renégociation.

Nous rappelons que le groupe Le Centre ne remet pas en cause la nouvelle réorganisation mais espère que le district de la Sarine s'inspirera des associations intercommunales des districts du Lac et de la Singine qui ont préféré ne pas instaurer de taxe non-pompier.

En conclusion des arguments énoncés, le groupe Le Centre vous invite à la majorité des membres présents, certes un peu à contre cœur, à accepter le message complémentaire ainsi que le message initial relatif à la modification des statuts du RSS et l'abrogation du règlement communal sur la protection incendie présenté par le Conseil communal.

Bien entendu, le groupe Le Centre suivra avec grande attention les futures négociations concernant les associations intercommunales afin que notre Commune ne reste pas la vache à lait du district.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. A qui d'autres puis-je donner la parole ? Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Le parti socialiste a longuement discuté du message complémentaire du Conseil communal concernant les nouveaux statuts du Réseau Santé Sarine.

En préambule, nous aimerions préciser que nous ne remettons nullement en question la nécessité et l'opportunité de réformer la structure du corps des sapeurs-pompiers comme cela a été proposé lors du dernier message. Nous sommes tout à fait conscients de l'engagement sans faille de nos sapeurs-pompiers pour la protection de la population et de la qualité exceptionnelle du travail de notre commandant pour arriver à une réforme qui tienne la route et assure la pérennité d'un service essentiel. Nous ne doutons pas non plus de l'engagement de nos Conseillères et Conseillers communaux au sein du RSS.

Comme notre parti a pu l'exprimer lors de la dernière séance, l'introduction d'une nouvelle taxe, qui aura un impact important sur les familles et les personnes à bas revenus, est contraire à nos valeurs. Notre Conseil général se voit pris en otage : soit il accepte une nouvelle taxe absolument injuste qui va frapper les familles et ménages modestes au pire moment, soit il jette le bébé avec l'eau du bain. Nos amis suisses alémaniques dans la salle pourraient parler d'un « Mogelpackung ». D'ailleurs, notre Conseillère communale nous a parlé d'un paquet à plusieurs reprises.

Pris entre le marteau et l'enclume, le parti socialiste a demandé, lors de la dernière séance, au Conseil communal de proposer de véritables compensations pour les personnes touchées afin d'atténuer de manière suffisante les conséquences de cette taxe qui va contribuer à diminuer le pouvoir d'achat au moment où les primes de l'assurance-maladie, les charges pour les logements et l'inflation pèsent très lourd sur le porte-monnaie.

Lors de sa séance de préparation, le parti socialiste a jugé les propositions de compensations comme étant largement insuffisantes. En effet, le Conseil communal propose une augmentation du budget pour l'accueil extrafamilial en 2023 de CHF 230'000.-. Pour rappel, les taxes se montent à CHF 270'000.-. Le parti socialiste rappelle cependant que des discussions sont en cours depuis très longtemps pour augmenter le budget des accueils extrafamiliaux jugé hautement insuffisant et que les augmentations prévues aujourd'hui au budget n'ont pas de lien direct avec la question de la taxe non-pompier. Le financement des AEF est un sujet qui a été abordé dans cette salle à de nombreuses reprises et a fait l'objet de très nombreuses plaintes qui ont été relayées sans cette salle par pratiquement tous les partis, de gauche comme de droite, comme cela a été le cas encore une fois lors de notre dernière séance. Prétendre aujourd'hui que cette adaptation de budget est une compensation

liée directement à la taxe non-pompier est une tour de passe-passe qui ne saurait tromper les membres du Conseil général qui suivent ces débats depuis bien longtemps.

C'est pourquoi le parti socialiste estime que le Conseil communal devrait faire un geste supplémentaire et augmenter le soutien aux structures d'accueil extrafamilial de CHF 100'000.- supplémentaire pour arriver à un montant de près de 2 millions. Pour une commune qui affiche déjà un budget bénéficiaire de CHF 815'000.-, une augmentation de CHF 100'000.- pour décharger le budget des familles qui sont, elles, confrontées à des hausses massives de leurs charges, est un petit geste qui pourrait mieux faire passer la pilule amère de la taxe non-pompier.

Le parti socialiste demande au Conseil communal de se déterminer sur ce point. Quant à l'acceptation ou non du message, le parti socialiste laisse à ses membres la liberté de vote, chacun étant libre de choisir entre le marteau et l'enclume, en son âme et conscience.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Le groupe PLR-PVL a pris connaissance avec intérêt du message complémentaire relatif à l'approbation des nouveaux statuts du RSS.

Depuis le refus de ces statuts lors de notre dernier Conseil général j'ai été approché par différentes personnes et j'ai eu l'opportunité de discuter largement sur ce sujet vu que c'est moi qui ai déjà pris la parole pour notre groupe lors de la dernière séance.

Je tiens à le répéter haut et fort : le concept travaillé et présenté par le RSS est très bien pensé et notre groupe est persuadé qu'il en ressortira une plus-value intéressante pour notre population villaroise et pour tout le district. Des personnes ont travaillé d'arrache-pied pour présenter ce concept et nous tenons ici à les remercier sincèrement.

C'est malheureusement uniquement quand le pouvoir politique s'est saisi de la chose en y inscrivant cette fameuse taxe, qui n'était pas prévue à l'origine je le répète, que le dossier est devenu peu acceptable pour nous et je vous renvoie à mon intervention du dernier Conseil.

Le groupe PLR-PVL est conscient que si nous ne votons pas ces statuts ce soir, un vide juridique sera de mise au 1^{er} janvier prochain pour notre protection incendie.

La Commune de Villars-sur-Glâne a fait un véritable effort certain vis-à-vis des contribuables qui devront payer cette taxe et particulièrement les familles au travers des subventions communales à l'accueil extrafamilial.

Notre souci reste par rapport aux frais et à la complexité de mettre en place cette taxe au niveau de notre Commune, sachant que la communication n'est légalement pas autorisée entre les différents services, la gestion des impayés, des poursuites, etc. Le groupe PLR-PVL demande à nos représentants au sein du Comité du RSS d'essayer de négocier une compensation financière pour l'encaissement de cette taxe, qui peut être, par exemple un versement de CHF 95.- au lieu des CHF 100.- afin de compenser les frais de personnel, de port, d'encaissement supportés par notre administration en faveur du RSS.

Avec ces considérations, le groupe PLR-PVL a décidé de laisser le libre choix de vote à ses membres. A titre personnel, je m'abstiendrai, peut-être pour la première car je n'arrive pas à trouver raison entre un oui avec une taxe dont le terme même me fait frissonner et le non qui empêcherait le système de se mettre en place, ce que je ne souhaite pas non plus.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Il n'est pas de coutume de faire part de ses dilemmes mais là, la situation m'y contraint.

D'un côté nous nous trouvons face à un bon projet d'organisation, il est cohérent et je n'y reviendrai pas. Personne ne doute de la compétence des pompiers. J'ai déjà exprimé ici mon scepticisme sur le fait que cette organisation soit intégrée au RSS.

Concernant le financement : malgré de multiples interventions lors de l'Assemblée des délégués du RSS pour convaincre le Comité du RSS d'élaborer un financement ne comprenant pas de taxe – comme d'autres districts l'ont fait – force est de constater que rien n'a été fait. Nos interventions lors de notre dernier Conseil général n'ont pas permis de faire avancer les choses.

Face à cela, le Conseil Communal propose des compensations pour les personnes durement touchées par la taxe et ce travail est à souligner ; ces compensations sont toutefois insuffisantes et contrairement à la taxe, non pérennes.

Mon deuxième dilemme concerne mes priorités pour cette législature. Il est de coutume que les candidats proposent trois priorités pour la législature. Lors de ma candidature pour les élections 2021, j'ai établi 3 priorités que vous pouvez trouver sur le site Internet de notre section. L'une de ces 3 priorités est d'assurer aux citoyen(ne)s un impôt réellement proportionnel à ses moyens.

Vous comprendrez aisément que ce que l'on nous propose ce soir est en contradiction avec mon objectif, d'où mon dilemme. Je suis forcé de voter une taxe alors que 934 citoyens et citoyennes de cette Commune m'ont fait confiance pour éviter ce genre de situation.

Vous comprendrez, dès lors, qu'en toute conscience et afin de pouvoir continuer à me regarder dans la glace et en adéquation avec tous les citoyens et citoyennes de cette Commune qui m'ont fait confiance c'est un NON résolu que je donnerai à ce projet.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres intervention au sein du Conseil général ?

M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Vous connaissez ma position sur ce sujet qui a été protocolée dans le procès-verbal de la séance du 6 octobre dernier. Le problème réside dans la taxe et dans l'ingérence sur le mode de financement de notre Commune par rapport au RSS.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de Mme Alizée Rey, s'était exprimé en indiquant lors de la dernière séance, je cite :

« ...la mission est d'assurer une égalité de traitement et d'action pour les pompiers de manière égale sur tout le territoire du district avec le même mode de financement. » et

« C'est quelque chose que je souhaitais clarifier car le fait que chaque commune ne peut pas décider sur la manière de prélever cette taxe, ... nous devons avoir une unité sur la manière de la prélever. »

Premièrement : la mission est d'assurer la défense incendie, et non pas de percevoir des taxes.

Deuxièmement : je n'ai toujours pas eu de bases légales justifiant les propos tenus lors de la dernière séance. Où est-il stipulé que l'égalité de traitement nous empêche de choisir le mode de perception, respectivement de financement du réseau ou de redistribuer cette taxe ?

Factuel : la loi n'oblige pas la perception de la taxe (art. 30 LDIS).

Factuel : les districts de la Singine et du Lac ne perçoivent pas de taxe dans le cadre de leur réorganisation en association de commune.

Déception : le Conseil communal a tenu sa promesse en revenant à cette séance sans avoir tenté quoi que ce soit. Aucune demande de séance extraordinaire de l'Assemblée des délégués pour tenter d'honorer nos engagements financiers sans ingérence sur la méthode de perception. Notre refus n'a d'ailleurs pas fait sourciller la garante du processus, Mme la Préfète de la Sarine.

Déception : le message complémentaire soumis au vote ce soir n'est qu'une pirouette pour nous faire boire le calice jusqu'à la lie. En proposant d'augmenter les subventions communales pour l'accueil extrafamilial, le Conseil communal saisit une opportunité, selon moi, de faire taire le collectif de parents qui s'est opposé à la nouvelle tarification, pas de répondre à l'inégalité générée par l'instauration de la taxe.

Le Conseil communal défend la perception de la taxe selon l'argument de l'égalité de traitement entre les communes de l'association, mais quant est-il de nos citoyens ? La discrimination se poursuit, car aucune mesure n'existe pour les jeunes adultes débutant dans la vie active ou les familles dont les parents s'organisent différemment ou mettent leur vie professionnelle entre parenthèses pour ne pas avoir de charges d'accueil extrafamilial.

De plus, j'estime que c'est une habile prise d'otage politique, car refuser les statuts signifie aussi refuser l'augmentation des subventions de l'accueil extrafamilial ou d'affaiblir notre position dans la négociation au sein des autres associations de communes.

Qu'est-ce qui empêche de redistribuer directement la taxe perçue au débiteur ? N'y a-t-il pas un moyen d'adopter un nouveau règlement communal ou de proposer une autre solution ?

Je me risque à une proposition peut être farfelue : chaque personne taxée présente des justificatifs d'achats effectués auprès d'un commerçant de la Commune et se voit rembourser le montant des dépenses jusqu'à concurrence du montant de la taxe.

Humour ou plutôt cynisme ou que sais-je : nous avons tous reçu une invitation du Conseil d'Etat, respectivement de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour assister à la séance publique du 23 novembre dernier relative à la nouvelle gouvernance

régionale dont je cite un passage de la brochure annexée en relation avec les associations de communes :

« ...la difficulté de gouvernance et d'efficience, la perte d'autonomie communale, le manque de vision globale... »

Nous y sommes !

Vous l'aurez compris, je vous recommande, une fois de plus, de refuser les statuts du RSS et de laisser les autorités compétentes procéder à une entrée en vigueur forcée. Que le Conseil d'Etat et / ou Mme la Préfète de la Sarine se tiennent en face des électeurs de la 3^{ème} ville du canton et les y obligent ou modifient les statuts en laissant le choix du mode de financement.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, est-ce-que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Pour répondre aux quelques questions soulevées par M. Karati, la base légale pour cette taxe est le règlement sur les taxes adopté par l'Assemblée des délégués du Réseau Santé Sarine le 1^{er} juin 2022 et soumis à référendum, c'est-à-dire soumis à la sagacité de l'ensemble des citoyens de ce district.

Quant au budget de la FAEF, il a été voté par celle-ci, il s'agit d'une charge qui est reportée dans le budget communal indépendamment du résultat du vote sur les statuts du RSS. Cette dépense sera engagée et je préciserais quant à la pérennité de cette dépense que dans le budget de la FAEF, il y a la volonté d'ouvrir une crèche supplémentaire de préférence dans le quartier des Dailles afin d'assurer une couverture globale de notre Commune, ce qui répond à un postulat qui a été déposé par le Conseil général et transmis au Conseil communal. Il est clair que l'ouverture de cette crèche entraînera une dépense pérenne de longue date qui ira bien au-delà du montant actuellement budgété puisqu'en fait dans le budget de l'année prochaine, ne figure que la moitié des frais d'exploitation de la crèche pour une année. Donc pour l'année prochaine, le budget des crèches ira en augmentation. Quant à la redistribution directe des contributeurs de la taxe, celle-ci n'est pas légale, car on ne peut pas contourner la perception d'une taxe.

Je continuerai par quelques considérations sur la question du RSS.

Beaucoup de chose ont déjà été dites sur ces statuts et nous avons pris connaissance de positions parfois très dures à l'encontre du projet. Je vous invite à approuver ces statuts, car ils répondent à trois valeurs qui doivent guider notre action : le pragmatisme, la solidarité, et le respect et la reconnaissance pour celles et ceux qui s'engagent.

L'organisation de la défense incendie voulue par la nouvelle loi vise à améliorer la couverture sur l'ensemble du district. Dans toute réorganisation, il y a des points de satisfactions et d'autres de désaccords, comme ici la taxe non-pompier, tous les autres éléments sont par contre favorables à Villars-sur-Glâne. La critique est aisée et l'art est difficile. Il est très facile de dire : "*le Conseil communal aurait pu faire mieux*". On connaît le refrain : "*Il n'y a qu'à..., il faut qu'on ...*". Contrairement à ce qu'affirment certains, le Conseil communal s'est battu pour éviter la taxe, puis lorsqu'il est apparu qu'une majorité évidente des communes souhaitaient la conserver, nous nous sommes efforcés d'obtenir le droit de financer le montant équivalent sans percevoir de taxe. Sans plus de succès. D'autres districts l'ont supprimé, c'est vrai. Cela s'est fait dans le cadre de l'assemblée de leurs communes, et chez nous, cette assemblée n'était pas favorable à la suppression de la taxe. Par contre, notre Commune a obtenu d'autres concessions ; par exemple que l'on renonce à l'utilisation de l'indice de potentiel fiscal IPF pour le calcul des participations. Il s'agit là d'une revendication de longue date du Conseil général et de la Commission financière. De plus, notre caserne sera louée au RSS et le plus important, nous conservons sur place une compagnie de sapeurs-pompiers.

Outre le fait que ces statuts sont globalement positifs pour la Commune, un refus entraînera uniquement un surplus de travail administratif et juridique pour clarifier la situation des biens, des bâtiments et des sapeurs-pompiers qui devront s'inscrire, du point de vue opérationnel, dans la nouvelle organisation dès le 1er janvier 2023. Il faudra rencontrer la Préfecture, le Conseil d'État, gérer cette insécurité juridique de plusieurs semaines, dépenser l'énergie des élus et des membres des différentes administrations, sans aucune, absolument aucune plus-value pour la population et au détriment d'autres projets. Le pragmatisme ne peut conduire qu'à accepter de mettre en musique les décisions démocratiques, du Grand Conseil, puis de l'Assemblée des délégués, décisions par ailleurs sujettes en leur temps à référendum.

La solidarité avec les autres communes du district ne doit pas être mise de côté. Pour certaines d'entre elles, le financement de la défense incendie par le biais de la taxe d'exemption de servir est une nécessité d'ordre budgétaire. Ce n'est pas un hasard si les trois communes qui n'ont pas de taxe d'exemption sont Corminboeuf, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne, qui sont également des communes avec une situation financière relativement confortable.

Certains me diront qu'il en va aussi de la solidarité avec nos habitants. Le Conseil communal partage ce point de vue et il a soutenu, avec les délégués, l'exonération des personnes en formation, jusqu'à 25 ans, ce qui limite fortement le risque qu'un foyer avec un seul revenu doive s'acquitter d'un montant trop conséquent. La solution ainsi retenue permet de limiter au maximum les effets négatifs de ce règlement, en plus de l'augmentation des contributions à la FAEF, avec l'ouverture d'une nouvelle crèche aux Dailles.

Respect et reconnaissance : à travers l'approbation des statuts du RSS ce soir, vous permettez à un homme de mener à bien la mission qui lui a été confiée par les autorités : assurer la défense incendie et protéger la vie et les biens de nos concitoyens. Je veux parler du commandant du corps des sapeurs-pompiers de Villars-sur-Glâne, le Capitaine Nicolas Corpataux. Dès le début du processus d'intégration, notre commandant s'est engagé avec l'état-major des corps de Corminboeuf et de Villars-sur-Glâne pour faciliter le regroupement, toujours avec le même but, avec la même passion : garantir la meilleure protection incendie pour nos citoyens. Il pourrait passer les prochaines semaines à jongler avec des inconnues juridiques et administratives, en l'absence de statuts dûment approuvés. Le Conseil communal espère cependant qu'il pourra donner encore le meilleur de lui-même pour peaufiner la mise en place de la Compagnie Moncor, réunissant Villars-sur-Glâne et Corminboeuf, qui a d'ailleurs approuvé hier soir les nouveaux statuts du RSS contre toute attente. Puissiez-vous lui offrir une sortie à la hauteur de son engagement et de sa loyauté sans faille envers nos autorités et notre population.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil communal ?
Tel n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer avant de passer au vote ? Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Dans mon intervention, j'ai posé une question explicite au Conseil communal par rapport à la demande d'augmentation de l'enveloppe pour les accueils extrafamiliaux. Selon les explications données, il y aura une crèche supplémentaire et que la hausse des coûts est pérenne. Cela confirme ce que j'ai mentionné tout à l'heure, les augmentations pour les accueils extrafamiliaux sont déjà prévues et planifiées depuis un certain temps et non pas seulement depuis la dernière séance du Conseil général.

J'aimerais savoir le positionnement du Conseil communal, question posée par notre groupe c'est-à-dire : la possibilité d'augmenter l'enveloppe pour les accueils extrafamiliaux non pas

seulement pour ouvrir une nouvelle crèche mais aussi peut-être pour baisser les tarifs car c'est une question qui pose problème depuis longtemps et qui attend enfin des réponses durables.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je peux préciser deux choses. Outre l'ouverture d'une crèche, le Conseil de Fondation de la FAEF n'a pas répercuté sur les familles les augmentations des coûts des repas ainsi que l'augmentation des salaires de 2 % du personnel. Dans le cadre du budget, vous êtes libres d'augmenter le montant pour la FAEF par contre vous ne pouvez pas le diminuer puisque c'est une charge liée à un engagement vis-à-vis de la Fondation.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Je vous informe que nous sommes actuellement 41 Conseillers et Conseillères généraux.

Celles et ceux qui acceptent les statuts du RSS tels qu'adoptés en Assemblée des délégués du 1^{er} juin 2022 ainsi que l'abrogation du règlement pour le service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels du 18 décembre 2015 ainsi que ses annexes sont priés, de le manifester par main levée.

Le message est accepté par 24 oui, 5 non et 12 abstentions

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je vous propose de passer au point 3 de notre ordre du jour.

3. Budget 2023

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de résultats et des investissements pour l'année 2023. Je me permets de souligner que nous allons aborder ce point de l'ordre du jour dans un premier temps dans le cadre d'une discussion générale puis dans un second temps dans le cadre d'une discussion de détail. Conformément au règlement du Conseil général, la parole s'agissant du budget et des comptes sera donnée tout d'abord au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général.

M. Olivier Carrel vous avez la parole.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Comme de coutume, je vais vous présenter au beamer les points essentiels du budget 2023 de la Commune de Villars-sur-Glâne sous un angle un peu différent que celui du message.

Le fait marquant de ce budget est, tout d'abord, le bénéfice budgétisé de CHF 815'232.-. Je précise tout de suite que, si la taxe non-pompier n'avait pas été votée ce soir, le bénéfice aurait été réduit de CHF 270'000.- et la subvention pour la FAEF n'aurait pas changé.

Quels sont les autres faits marquants. Tout d'abord, des bonnes surprises concernant les personnes morales même après la réforme fiscale des entreprises, une aide financière liée à cette réforme en hausse par rapport à 2022 et une péréquation financière en baisse. Par contre, nous avons déjà dissout la provision PF17 et n'avons donc pas de dissolution de provision de PF17 pour le budget 2023.

S'agissant des revenus fiscaux des personnes physiques, nous aurions pu prétendre à une amélioration mais, au vu de certaines décisions du Parlement cantonal, ces revenus sont stables.

Nous avons, bien entendu, tenu compte dans le budget, dans la mesure où nous pouvons les chiffrer, des coûts plus élevés du chauffage et de l'électricité même si pour 2023 le choc sera un peu amorti du fait que nous avons pour certains bâtiments des contrats jusqu'à fin 2023.

L'indexation des salaires pour les employés communaux a été fixé à 2% et s'ajoute à l'augmentation par rapport aux échelons qui, elle, est donnée aux collaborateurs qui y ont droit. Vous devrez aussi voter sur quelques nouveaux postes qui sont nécessaires et sur lesquels le Conseil communal a planché sérieusement. La liste qui vous est proposée ce soir contient uniquement des postes nécessaires et indispensables au bon fonctionnement de notre administration dont je vous démontrerai qu'elle est loin d'être pléthorique.

Enfin, il y a la dissolution linéaire de la provision sur les réévaluations de CHF 2'300'000.- qui améliore le résultat mais qui n'améliore pas le résultat de CHF 2'300'000.- puisque, nous le verrons, elle est à mettre en miroir avec les amortissements supplémentaires que nous devons faire par rapport à la réévaluation de notre patrimoine.

Quelques rappels au niveau de la solidarité intercommunale. Il est souvent dit que, Villars-sur-Glâne est une commune égoïste qui n'en fait qu'à sa tête. Il est donc bon de rappeler les montants qui ont été versés au titre de péréquation intercommunale depuis 2020. Cette péréquation baisse pour l'instant puisque les revenus fiscaux des personnes morales baissent aussi. Nous avons payé en quatre ans le montant de CHF 31'222'970.- soit une moyenne de CHF 7'805'742.- payé au pot commun des communes fribourgeoises par la Commune de Villars-sur-Glâne.

Au sujet de la compensation cantonale, la Commune de Villars-sur-Glâne n'est pas considérée comme cas de rigueur s'agissant des effets de la réforme fiscale des entreprises et ne dispose donc que d'une compensation ordinaire qui durera sept ans soit jusqu'en 2027. Cette compensation est versée par le Canton au gré des derniers exercices comptables de la Commune. Pour 2023, elle s'élève à CHF 1'941'308.- soit, une hausse de quelques CHF 100'000.- par rapport à 2022.

Au sujet des impôts sur le revenu des personnes physiques, le montant des revenus fiscaux budgétisés se montent à CHF 23'500'000.- soit inférieur de CHF 500'000.- par rapport au budget 2022 et supérieur de CHF 1'000'000.- par rapport aux comptes 2021. Le chiffre est calculé sur les taxations fiscales définitives 2020, et dont le montant est de CHF 22'122'000.-. L'Etat préconise une hausse de 3,87% pour cette année. De plus, nous avons connaissance de certains cas particuliers favorables à Villars-sur-Glâne et aurions pu inscrire au budget un montant supérieur mais nous avons tenu à garder une certaine prudence surtout en vertu des nouvelles décisions du Parlement cantonal qui prendront effet le 1^{er} janvier 2023.

S'agissant de la fortune des personnes physiques, la baisse est de CHF 450'000.- par rapport aux comptes 2021. Nous suivons les recommandations de l'Etat. L'impôt sur la fortune va être réduit en fonction de différentes déductions sociales supplémentaires qui ont été admises par le Parlement cantonal et aussi d'une réduction du coefficient fiscal, donc une perte pérenne de CHF 450'000.- par année pour notre Commune pour l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

Le cheval de bataille de la Commune est celui de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales dont nous dépendons toujours mais un peu moins. Nous avons évalué cet impôt pour 2023 à CHF 21'100'000.- soit supérieur au budget 2022. En effet, nous avons connaissance des premières taxations des personnes morales sous le nouveau régime fiscal du 1^{er} janvier 2020 et avons eu de bonnes surprises par rapport à ces taxations. En d'autres termes, nous avons des impôts moins réduits que nous pensions pour les sociétés ordinaires et avons de

bonnes surprises pour les sociétés de domiciliation qui elles, connaissent une hausse de la fiscalité qui s'est matérialisée pour certains de nos contribuables. Nous avons aussi des liens directs avec nos principaux contribuables qui nous permettent aussi d'affiner au mieux les chiffres qui sont toujours un peu aléatoires. Les circonstances économiques et planétaires étant ce qu'elles sont, nous sommes toutefois assez confiants pour atteindre ce chiffre.

Quelques mots sur les impôts conjoncturels censés variés d'année en année. Tout d'abord s'agissant des mutations immobilières, nous avons budgétisé CHF 1'200'000.-, il y a des années que nous disons que ce poste va chuter. Dans les comptes 2021, nous avons le montant de CHF 1'358'339.-, dans le budget 2022, le montant de CHF 1'200'000.- et aujourd'hui au 30.11.2022 nous avons déjà encaissé le montant de CHF 1'274'432.-. Nous pensons que le montant inscrit au budget demeure raisonnable pour notre Commune. Il n'est pas seulement lié à de nouvelles acquisitions, à des nouveaux immeubles, à des nouveaux quartiers mais aussi à des mutations d'immeubles existants importants.

Mauvaises nouvelles pour les prestations en capital car le taux fiscal a été réduit de 40% du coup, nous passons de CHF 858'924.- pour les comptes 2021 à CHF 420'000.- inscrit au budget 2023 pour l'impôt sur les prestations en capital soit une réduction de moitié. Réduction là aussi pérenne.

Ensuite, pour diversifier la présentation, je souhaite vous donner quelques statistiques particulières.

Tout d'abord par rapport aux dépenses liées, elles représentent 46,43% des charges brutes. Donc, la marge de manœuvre du Conseil communal respectivement du Conseil général est évidemment réduite à la différence entre 100% et ce chiffre et encore il n'y a pas les salaires dans le pourcentage de 46,43%. La Commune paye, bon an, mal an, CHF 12'682'178.- de salaires et charges sociales. Si les salaires étaient ajoutés aux autres dépenses liées nous aboutirions à des dépenses liées de l'ordre de 61,6%. Dans les charges liées, il y a également des charges pour les associations intercommunales où là, malheureusement, il y a toujours l'indice de potentiel fiscal même si celui-ci a baissé pour les CO comme on vient de l'entendre. Là aussi, nous payons une double péréquation lorsque nous cotisons à des associations intercommunales.

Concernant la subvention FAEF, nous sommes passées de CHF 1'408'100.- en 2019 à CHF 1'899'273.- en 2023. Près de CHF 8'000'000.- en tout en cinq ans. Une augmentation de 2022 à 2023 de 13% soit de CHF 231'165.- et une augmentation de subvention sur quatre ans

de près de 35%. Comme M. le syndic l'a mentionné, cette augmentation va continuer puisque des projets sont en cours pour satisfaire les quartiers qui n'ont pas de crèche. Je rappelle aussi que, lorsqu'on veut comparer des tarifs avec Fribourg, il faut comparer l'ensemble des coûts, y compris le taux fiscal avec notre Commune.

Deux mots sur les équivalents plein temps EPT de la Commune de Villars-sur-Glâne. Nous avons actuellement 91 EPT. Le Service des finances a fait un ratio entre le nombre EPT et le nombre d'habitants ainsi que le nombre EPT et les charges totales du budget. Nous remarquons que, par rapport à d'autres communes comme Bulle et Marly, Villars-sur-Glâne compte 1 EPT pour 134 habitants alors que Bulle compte 1 EPT pour 120 habitants et Marly, 1 EPT pour 97 habitants. Au niveau des charges, nous comptons 1 EPT pour CHF 821'118.-. Même si on ne peut pas tirer de grosses conclusions avec cette comparaison, il n'empêche qu'elle permet de démontrer que nous avons une administration équilibrée, non pléthorique, souple et réactive.

Deux mots sur les amortissements. Il a été décidé que, sur la réserve de réévaluations de CHF 23'000'000.-, le prélèvement se ferait sur dix ans, chaque année, de façon lissée pour un montant de CHF 2'300'000.-. C'est ce qui a été fait dans le budget 2023. Ce n'est pas un bénéfice net pour le budget communal puisque les réévaluations nécessitent aussi des amortissements complémentaires et si vous faites la totalité des amortissements sur la réévaluation dans le budget 2023 vous arrivez à un montant de CHF 1'836'721.- de charges. Pour 2023, le prélèvement sur la réserve améliore le résultat de CHF 463'279.- et non pas de CHF 2'300'000.-. Je précise également qu'après dix ans, la somme de CHF 2'300'000.- ne reviendra plus en revenu du budget ; par contre les charges d'amortissements, elles, seront toujours là.

Deux mots sur les investissements prévus en 2023 qui s'élèvent à CHF 15'726'056.- contre CHF 10'000'000.- en 2022. Je rappelle que, pour la protection de l'air et du climat, nous avons prévu un investissement de CHF 400'000.- pour 2023 ainsi que pour les années suivantes. Il est évident que ces investissements auront des répercussions sur le fonctionnement, respectivement sur les amortissements.

En conclusion, le budget est bénéficiaire, certes, mais pas de quoi claironner puisque les inconnues sont nombreuses aussi bien sur le plan politique, macroéconomique et comme toujours au niveau des sociétés de notre Commune dont nous n'avons jamais de certitudes, ni elles non plus d'ailleurs, sur ce qui va se passer en 2023. Nous devons toujours faire des réflexions indispensables sur les dépenses et les investissements importants pour la

Commune de Villars-sur-Glâne. Les défis futurs majeurs en terme financier pour la Commune ; comme Bertigny-Ouest où il y a des discussions sur la couverture d'autoroute où des premiers contacts ont été pris par l'Etat pour connaître les coûts pour la Commune dont vous serez informés le moment venu, le carrefour de Belle-Croix et finalement la STEP qui, elle, aussi va engendrer d'importants investissements futurs pour la Commune.

Voilà en quelques termes ce que je pouvais vous dire sur les traits majeurs du budget 2023. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je vous remercie M. Carrel pour cette présentation. La parole est maintenant donnée à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 2 novembre 2022, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances communales, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, ainsi que M. Maxime Kursner, adjoint à la Cheffe de service, en vue de l'examen du budget 2023.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Conseil communal et particulièrement M. Olivier Carrel et Mme Karine Rusterholz pour la qualité du message et des documents qui lui ont été fournis ainsi que les explications complémentaires données.

La Commission financière constate que, comme déjà le budget 2022, celui de 2023 est équilibré et présente, lui aussi un bénéfice mais d'un montant plus important de CHF 815'232.60 dû essentiellement au prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 2'300'000.- dont la Commission financière a été informée après sa séance avec les représentants du Conseil communal. En effet, lors de l'approbation des comptes 2021, il a été décidé d'effectuer ce prélèvement chaque année pendant 10 ans jusqu'à la dissolution de ladite réserve. Toutefois, la situation financière de la Commune pour 2023 n'apparaît pas meilleure pour autant, la dissolution de cette réserve n'amenant qu'une amélioration d'ordre comptable. Par contre, les rentrées fiscales des personnes physiques espérées grâce à l'arrivée de nouveaux habitants, suite au développement de certains quartiers, contribuent, elles au bon résultat budgétisé pour 2023. La Commission financière ne peut que s'en réjouir.

L'estimation des recettes en lien avec les personnes morales reste optimiste elles aussi malgré l'impact négatif des décisions prises au niveau cantonal en 2020 avec l'introduction de la réforme fiscale des entreprises.

La Commission financière souligne les efforts entrepris par le Conseil communal pour obtenir les renseignements auprès des personnes morales, par le biais de contacts réguliers permettant de budgétiser au mieux les rentrées fiscales de ces dernières. La Commission financière est consciente que la conjoncture actuelle a dû rendre difficile l'élaboration de ce budget 2023. Elle soutient d'autant plus la prudence dont fait preuve le Conseil communal dans l'estimation des rentrées fiscales de nos entreprises (-25%) et juge cette manière de faire adéquate vu les circonstances.

Pour ce qui est des charges, différentes augmentations grèvent le budget 2023. Tout d'abord, des hausses, certes légères, mais en nombre que l'on retrouve dans divers postes notamment dans le chapitre 0220, par exemple, les postes Entretien du mobilier et machines bureau (+ CHF 5'000.-) et Frais de réceptions et manifestations (+ CHF 5'000.-). Additionnées, ces augmentations que l'on retrouve au fil des différents chapitres, impactent le budget 2023 et font craindre qu'elles deviennent récurrentes, année après année.

A ces charges non liées s'ajoutent des dépenses nouvelles ayant trait essentiellement à des postes en personnel. La Commission financière, qui s'étonne du nombre non négligeable d'engagements prévu en 2023, a demandé des informations complémentaires, chiffres à l'appui pour 3 d'entre eux, afin de juger de leur nécessité. Pour rappel, le poste de comptable au Service des finances a fait l'objet d'une demande hors budget et obtenu le préavis favorable de la Commission financière. Lui aussi, grève le budget 2023. La Commission financière a rendu son préavis sur chacun de ces postes.

Parmi les charges supplémentaires à supporter en 2023 figure le geste financier accordé aux parents dont les enfants fréquentent la FAEF, ceci suite aux velléités de ces derniers en lien avec l'augmentation des tarifs. Il en résultera une subvention communale plus conséquente versée à la FAEF. La Commission financière a pris note, qu'en l'état, ce « cadeau » consisterait en la mesure prise par le Conseil communal pour réduire l'impact de la perception de la taxe non pompier en faveur de la tranche de population appelée à s'en acquitter.

De plus, la problématique énergétique et les incertitudes qui y sont liées rendent difficiles la prévision budgétaire. La Commission financière comprend les difficultés rencontrées par le Conseil communal pour anticiper les hausses en lien avec celles-ci. Elle espère que les

mesures qui seront mises en place seront à la fois efficaces du point de vue énergétique et financier.

Aux augmentations de charges sur lesquelles le Conseil communal dispose d'une certaine marge de manœuvre, s'ajoutent les hausses en matière de dépenses liées. Tel est le cas de notre participation communale, encore plus importante en 2023, à l'Agglomération, en particulier, due à l'introduction des lignes TPF 5 et 7 qui font couler beaucoup d'encre.

La Commission financière émet les remarques et commentaires suivants sur les :

Dépenses nouvelles non liées

0210.3010.00 Salaires du Service des finances

Le 15 juin 2022, la Commission financière a été appelée à donner son préavis sur l'engagement hors budget d'un spécialiste en finances et comptabilité 80-100% au Service des finances. Convaincue par les arguments justifiant la nécessité de compléter l'équipe du Service des finances et sur la base de la recommandation de l'organe de révision, la Commission financière a préavisé favorablement le caractère nouveau de cette dépense et la soutenue.

2120.3611.30 Traitement enseignants EP classes surnuméraires

A l'unanimité, la Commission financière préavisé favorablement le coût d'une classe surnuméraire d'août 2023 à décembre 2023 pour un montant de CHF 54'000.-, ce qui permettra de réduire les effectifs par classe à l'école de Villars-Vert là où plus de 80% des élèves sont allophones.

3420.3010.00 Salaires des jardiniers

Suite aux renseignements complémentaires reçus suite à sa demande, la Commission financière préavisé favorablement la dépense nouvelle liée à l'engagement d'un poste supplémentaire de jardinier à 50%. Au vu du taux d'absentéisme pour cause de maladie ou accident particulièrement important, malgré la pénibilité et les risques liés aux fonctions concernés, une analyse approfondie de la situation par un organisme indépendant semble indispensable. Elle devrait permettre la mise en place de mesure de prévention.

- 5450.3010.00 Salaires du personnel des curatelles
La Commission financière préavise favorablement, à la majorité, cette dépense nouvelle concernant le poste de collaborateur administratif au Service des curatelles. Toutefois, pour la minorité, l'augmentation du nombre des dossiers (+27%) ne nécessite pas une augmentation de la dotation en personnel de 80%, tout au plus un 30 voire 50% au maximum.
- 5720.3010.00 Salaires assistants sociaux et administration
La Commission financière, à la majorité, donne un préavis favorable à la mutation d'un CDD sous contrat de droit privé en CDI en contrat de droit public pour un poste de collaboratrice administrative à 70% et un 10% d'assistant social.
- 5797.3010.00 Salaires du personnel DCSGA
A la majorité, la Commission financière préavise favorablement la dépense nouvelle relative au poste de coordinateur senior+ à 50% en lien avec la nouvelle loi sur les seniors et le concept communal mis en place.
- 5797.3637.10 Encouragement aux projets des habitants
La Commission financière préavise négativement, à sa grande majorité, cette dépense nouvelle estimant inopportun d'inciter et favoriser ce type de projets alors qu'aucune demande particulière n'a été déposée à ce jour par des habitants. De plus, la gestion et l'attribution du montant à disposition ne seraient pas chose aisée, avec le risque de créer des inégalités de traitement.

Dépenses nouvelles liées dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal et leur caractère lié

- 0220.3130.06 Prestations de tiers - DIGI-FR
La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle récurrente.
- 1500.3612.04 Remboursement taxe d'exemption au RSS
La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle qui devraient devenir récurrente à partir de 2023.

2126.3130.50 Traitements des responsables Service logopédie, psychologie et psychomotricité

La Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le caractère lié de cette dépense nouvelle portant sur la création de 3 postes nouveaux de responsable de secteur. Il s'agit d'une dépense liée qui deviendra récurrente à partir de 2023.

9900.3010.90 Solde vacances et heures supplémentaires

La Commission financière estime qu'il ne s'agit pas d'une dépense liée mais, par contre, reconnaît son caractère de dépense nouvelle périodique.

Au vu de ces éléments, moyennant les commentaires particuliers et ses préavis au sujet des dépenses nouvelles, la Commission financière, à la majorité, approuve le budget 2023.

La Commission financière adresse ses remerciements au Conseil communal et aux Services communaux pour l'important travail accompli dans le cadre de l'élaboration du budget 2023.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. J'ouvre, à présent, la discussion générale. A qui puis-je donner la parole pour une intervention au sein du Conseil général ? M. Aegerter.

M. Christoph Aegerter, Conseiller général. Le groupe Le Centre a examiné avec un vif intérêt le budget 2023 de notre Commune, lors de sa séance de préparation du 6 décembre dernier.

Je note que cette séance de groupe a eu lieu pendant que notre équipe nationale subissait une véritable débâcle face à nos amis portugais, ce qui n'est heureusement pas le cas pour ce qui concerne le budget 2023 de Villars-sur-Glâne !

Cela dit, le groupe Le Centre tient à remercier le Conseiller communal en charge des finances, ainsi que Mme la Cheffe de service et ses collaboratrices et collaborateurs. Il remercie également le Conseil communal pour la qualité de son message, très complet et accessible.

Même si le budget 2023 de notre Commune présente un excédent positif de plus de CHF 800'000.-, notre groupe constate que ce résultat réjouissant est généré notamment par le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine financier. Sans cette opération purement comptable, le budget présenté serait donc déficitaire.

C'est dire si la situation financière de notre Commune demeure préoccupante, avec des charges qui augmentent de 4.5 millions par rapport au budget 2022. Augmentation qui se chiffre même à plus par rapport aux comptes 2021.

Cette péjoration du budget est principalement due à l'augmentation des charges d'intérêts et aux charges de transferts, notamment les diverses subventions, qui augmentent de près d'un million. Notre analyse de détail du budget nous permet également de regretter une hausse quasi systématique de petites dépenses qui, accumulées, grèvent nos budgets successifs de façon importante. Notre groupe en appelle donc à plus de retenue lors de l'établissement du budget, même si, ces dernières années, nous subissons une série de situations particulières et incertaines qui, il faut bien le reconnaître, compliquent de façon importante l'établissement d'un budget.

Au chapitre des bonnes nouvelles toutefois, le groupe Le Centre note la hausse prévue des rentrées fiscales, notamment pour ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Connaissant la prudence avec laquelle notre Conseil communal procède à l'estimation de ces revenus, espérons que ces rentrées fiscales supplémentaires pourront se vérifier aux comptes, voire même s'améliorer.

Au-delà de ces quelques considérations, l'examen général du budget 2023 de la Commune n'appelle pas d'autres commentaires particuliers de la part de notre groupe.

S'agissant de l'analyse de détail, celui-ci tient cependant à s'arrêter sur les dépenses nouvelles non liées concernant notamment le personnel. En général, notre groupe soutient les nouvelles charges dans ce domaine, notamment pour ce qui concerne les engagements supplémentaires au Service des finances, pour les classes surnuméraires, les jardiniers, les curatelles, les assistant-e-s sociaux et le projet Senior+.

Concernant les autres dépenses, le groupe Le Centre est partagé au sujet de l'enveloppe budgétaire qu'il est prévu de consacrer à l'encouragement aux projets des habitants. Nous constatons en effet que cette dépense ne repose, pour l'heure, sur aucune directive concrète qui permettrait de comprendre sous quelle forme et à quelle hauteur un projet pourrait être effectivement soutenu.

A l'heure où notre Commune doit s'en remettre à une certaine rigueur budgétaire, de tels types de dépenses sont ainsi à exclure.

Fort de ces quelques remarques, le groupe Le Centre a approuvé le budget 2023 à l'unanimité. Il vous invite donc à également l'approuver.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe Verts Centre-Gauche PCS dans sa réunion du 7 décembre 2022 a examiné le budget 2023.

Depuis le 24.02.2022 le monde a changé. Le projet de paix qui se basait sur une interdépendance économique, fut brutalement enterré. Notre petit continent avec sa petite Suisse au centre, gourmande en ressources a cru au rêve d'une coexistence pacifique avec la grande Russie, berceau d'une belle culture. Cette Russie est riche en ressource de gaz, pétrole et uranium bon marché. Mais ce rêve de coexistence pacifique a tourné au cauchemar. L'accès aux ressources pour l'Europe se complexifie. Le sabotage des pipelines des Nordstream du 26 et 29 septembre 2022 sonne comme un appel au réveil. Cet évènement a eu lieu il y a juste 80 jours. L'inflation est de retour, les prix de consommation d'octobre 2023 sont de 3% plus cher qu'en octobre 2022. La Suisse se porte bien par rapport à nos collègues européens.

L'inflation peut avoir une influence sur la stabilité de notre société occidentale. Cette déstabilisation est certainement souhaitée par les grands stratèges du Kremlin et il est à craindre qu'il fasse tout pour atteindre ce but.

Ce nouveau chapitre de notre histoire pose un défi sur la gestion de notre Commune. Au moment d'une limitation des ressources, par exemple électrique, notre Commune doit avoir une réponse. Une alimentation priorisée des infrastructures vitales doit devenir possible. Nous courons le risque qu'une réduction uniforme de l'alimentation mette en péril le fonctionnement de nos infrastructures critiques. En cas de pénurie électrique, la gestion des eaux devient un réel problème systémique. Selon ma fille, ingénieure EPFL et spécialiste dans le domaine des stations d'épuration, ces dernières sont vulnérables en Suisse. La même chose est à considérer pour la chaîne de production de l'eau potable. La production de l'énergie électrique décentralisée, comme les panneaux sur le réservoir ou la méthanisation des boues dans notre station d'épuration intercommunale sont des bons exemples pour répondre à ces défis.

La construction des réseaux de transport du courant électrique local comme par exemple entre la station d'épuration et les futures installations photovoltaïques de la déchetterie, si

réalisation, serait souhaitable. Ces défis s'annoncent sportifs. Le développement de nos infrastructures demandera des choix politiques douloureux et des nouveaux investissements conséquents.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS remercie le département des finances et le Conseil commune pour le travail fourni. Il se réjouit des débats concernant ce budget et qu'ils se fassent de façon démocratique dans le respect et indépendamment des opinions prononcées. Notre groupe accepte le budget 2023.

M. Peter Schnyder, Conseiller général rejoint la séance à 20h46.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Réuni en séance le 7 décembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché le budget 2023 et le message du Conseil communal. Le groupe LPR-PVL tient à remercier le Conseiller communal en charge des finances ainsi que l'ensemble des collaborateurs de ce service pour la qualité du message et le travail fourni.

Le groupe PLR-PVL n'a pas de remarques particulières à formuler sur le budget d'une manière générale et recommande donc de l'accepter.

Cependant, il aimerait quelques précisions concernant certaines dépenses nouvelles non liées en occurrence la création de postes supplémentaires.

En préambule, le groupe PLR-PVL tient à préciser qu'il n'est pas opposé aux augmentations de personnel lorsque celles-ci se justifient par de nouvelles tâches ou un volume plus important de travail à traiter. Par contre, par soucis de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, nous souhaiterions que les demandes pour ce genre de dépenses récurrentes soient étayées par des informations plus détaillées que cela n'est le cas dans ces quelques lignes.

En particulier, le groupe PLR-PVL aimerait obtenir des informations complémentaires du Conseil communal concernant les points suivants :

3420.3010.00 Salaires des jardiniers

A ce sujet le groupe PLR-PVL aurait quelques questions à poser au Conseil Communal :

- Cette augmentation est justifiée par un transfert d'employé avec le chapitre des déchets. Cependant, nous n'avons pas pu trouver de baisse du budget dans ce chapitre. S'agit-il donc d'un transfert ou d'une augmentation de personnel ? La formulation prête à confusion.

Dans le contexte actuel de notre Commune avec un nombre d'habitants qui est stable depuis plusieurs années, le Conseil Communal peut-il nous donner des précisions sur la nécessité et la justification de ce poste supplémentaire ?

3420.3010.00 Salaires du personnel des curatelles

A ce sujet le groupe PLR-PVL aurait quelques questions à poser au Conseil Communal :

- Toujours en rapport avec le contexte actuel de notre Commune qui présente un nombre d'habitants stable depuis plusieurs années, le Conseil Communal peut-il nous donner des précisions sur la nécessité et la justification de ce poste supplémentaire ? Le Conseil Communal peut-il nous présenter de manière brève l'augmentation du volume de travail qui justifie ce nouveau poste.

Le groupe PLR-PVL n'est pas opposé aux augmentations de personnel lorsque celles-ci se justifient par de nouvelles tâches ou un volume plus important de travail à traiter. Par contre, par soucis de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, nous souhaiterions que les demandes pour ce genre de dépenses récurrentes soient étayées par des informations plus détaillées que cela n'est le cas dans ces quelques lignes.

5720.3010.00 Salaires assistants sociaux et administration

A ce sujet le groupe PLR-PVL aurait quelques questions à poser au Conseil Communal :

- Toujours en rapport avec le contexte actuel de notre Commune qui présente un nombre d'habitants stable depuis plusieurs années, le Conseil Communal peut-il nous donner des précisions sur la nécessité et la justification de ces postes supplémentaires ? Le Conseil Communal peut-il nous présenter de manière brève l'augmentation du volume de travail qui justifie ces nouveaux postes ?

Le CDD est généralement utilisé pour répondre à un besoin en personnel limité dans le temps. Pour quels projets ce CDD était-il prévu au départ ? Les tâches prévues lors de cette planification sont-elles prolongées de manière indéfinie, de manière à justifier un CDI ?

J'en ai terminé avec mes remarques.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je me permets de souligner que nous passerons à l'approbation des nouvelles dépenses non-liées ainsi que des questions émises tant par la Commission financière que par les groupes après la discussion de détail du budget de résultats et des investissements.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer ? Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer à la discussion de détail, chapitre par chapitre soit l'examen du budget de résultats et des investissements.

Afin que les débats se passent de la meilleure façon possible, je me permets de vous rappeler quelques points importants de notre règlement concernant la discussion et l'ordre des votes :

- Chaque Conseiller ou Conseillère générale peut intervenir en faisant des contre-propositions relatives à un ou plusieurs postes d'un chapitre du budget ou des comptes en discussion.
- En cas de proposition à la hausse d'une position budgétaire émanant du Conseil général, il convient de trouver un autre poste qu'il est possible de diminuer dans la même mesure. Lorsque nous passons en revue les propositions budgétaires d'un chapitre, toutes les modifications le touchant doivent être annoncées. Nous ne reviendrons, ensuite, plus sur ce chapitre, respectivement sur des modifications ultérieures le touchant.
- En cas de proposition à la baisse ou à la hausse de la part du Conseil général sur un poste du budget, nous voterons d'abord sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est affichée dans le présent budget.
- Si la proposition initiale du Conseil communal est acceptée, la ou les autres propositions ne sont pas soumises au vote. Ce n'est qu'en cas de refus de la position budgétaire initiale du Conseil communal que nous nous prononcerons et que nous voterons sur une proposition donnée.

- Au cas où une ou plusieurs propositions concernant le même poste sont avancées, si la proposition initiale du Conseil communal n'obtient pas la majorité des voix, nous voterons en premier sur la proposition qui s'éloigne le moins de la position budgétaire initiale et ainsi de suite. La première proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées.
- Au cas où le Conseil communal devait soumettre une nouvelle proposition au budget ou se rallier à une proposition du Conseil général, c'est cette nouvelle position budgétaire qui serait en priorité soumise au vote.
- Chaque membre peut contester l'ordre des votes proposé par la Présidente. Dans ce cas, la séance est suspendue et le Bureau tranche la contestation.

Ceci étant dit, passons à l'examen de détail du budget de détail et son chapitre 0.

Le Conseil Communal a-t-il des remarques à formuler ce stade ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je me posais la question s'il ne faudrait pas commencer par les dépenses nouvelles plutôt que par le reste du budget ? Je vous laisse juge de la chronologie.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. L'année dernière nous avons procédé d'abord par l'examen de détail du budget de résultats et des investissements, je propose, si cela convient à tout le monde, de procéder de même ou sinon il faudrait éventuellement proposer une motion d'ordre modifiant le déroulement des débats. Est-ce que vous souhaitez que la proposition soit discutée au sein du Bureau ? Tel est le cas, nous allons en discuter au sein du Bureau.

La séance est interrompue de 20h51 à 20h57.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Après discussion au sein du Bureau, il a été décidé de ne pas modifier l'ordre du jour et donc de discuter en détail du budget de résultats et des investissements puis, dans un second temps, de passer à l'approbation des nouvelles dépenses non-liées qui dépassent la compétence du Conseil communal.

Ceci étant dit, passons à l'examen de détail du budget de détail et son chapitre 0.

Chapitre 0 / Administration générale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a les remarques suivantes :

0290.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment admin.

La Commission financière se déclare satisfaite des explications complémentaires reçues justifiant la nécessité d'entreprendre ces travaux. Elle constate que le Conseil communal suit de près ce dossier et va, comme il l'a précisé à la Commission financière, entamer les procédures judiciaires contre l'entreprise fautive suivant le résultat de l'expertise.

0292.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Ancienne école

La Commission financière a demandé à être renseignée, chiffres à l'appui, sur les raisons qui justifient l'augmentation de ce poste qui a doublé par rapport aux comptes 2021 alors qu'un nouveau système de chauffage a été mis en place. La Commission financière a été convaincue par les motifs invoqués par le Conseil communal dans sa réponse dont il y a lieu de faire-part aussi au Conseil général.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ?
Mme Balleyguier.

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. Comme cela a déjà été relevé lors des discussions relatives au message précédent, le groupe socialiste entend augmenter les subventions allouées en faveur de la FAEF à hauteur de CHF 100'000.-. Pour mémoire, il s'agit du compte 5451.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF situé en page 34 de la brochure. Cette augmentation vise principalement à compenser les conséquences financières de l'introduction de la taxe non-pompier pour les familles à bas et moyens revenus. Lors de notre dernière séance, un consensus remarquable s'est en effet dessiné sur la question du soutien qu'il est nécessaire d'apporter aux parents recourant aux services de la FAEF

S'il devait s'avérer impossible d'augmenter ce poste pour des raisons comptables, il serait alors possible de créer un nouveau sous compte pour le même montant. Compte tenu des principes comptables qui nous ont déjà été rappelés, il nous a dès lors fallu diminuer d'autres postes du budget pour maintenir l'équilibre prévu. A des fins de clartés, je vais vous exposer maintenant les comptes que le groupe socialiste propose de modifier et me contenterai par la suite de vous signaler les comptes dans les chapitres concernés sans revenir sur le détail des motivations.

Tout d'abord, le compte 0220.3030.00 Travailleurs temporaires par des agences situé en page 12. En effet, le recours à des travailleurs temporaires par l'intermédiaire d'agences de placement implique nécessairement des coûts plus élevés pour l'employeur qu'en recourant à d'autres moyens d'engagements, sans que la situation des travailleurs eux-mêmes ne soit améliorée. Par ailleurs, à la lecture comparée du budget 2023 et des comptes 2021, on constate que le montant budgétisé n'est tout simplement pas employé, remarque qui vaut pour les comptes 2020 également. Le groupe socialiste propose dès lors de supprimer ce poste qui correspond à un montant de CHF 15'000.-.

Dans le même chapitre, le compte 0220.3130.01 Frais de ports situé en page 13 que le groupe socialiste propose de diminuer de CHF 30'000.- pour ramener le montant prévu au budget dans la fourchette du montant effectivement utilisé en 2021. En effet, bien que les coûts de frais de ports aient augmenté entre temps, la part des envois effectués par courrier électronique ne cesse d'augmenter, ce qui permet de compenser l'augmentation du coût des envois. Pour cette raison, le groupe socialiste est d'avis qu'une baisse du montant prévu au budget à hauteur du montant des comptes 2021 est parfaitement envisageable.

Ensuite, au chapitre des parcs et jardins, le groupe socialiste propose la diminution du compte 3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts situé en page 30. En effet, l'on constate une augmentation importante du montant prévu au budget par rapport au montant effectivement dépensé en 2021, sans que cette différence ne puisse s'expliquer au vu de la situation sur la Commune. Le groupe socialiste entend dès lors diminuer le montant budgétisé de CHF 25'000.-, le ramenant peu ou prou au montant effectivement dépensé en 2021.

Enfin, le groupe socialiste propose de réduire le montant alloué au déblaiement de la neige et au salage dans le compte 6150.3141.65 situé en page 38 de CHF 30'000.-. En effet, indépendamment de la météo que nous avons eu ces derniers jours, il est flagrant que la fréquence des chutes de neige diminue, tout comme le laps de temps durant lequel elles se produisent. Il y a quelques années en effet, nous n'aurions pas attendu la mi-décembre pour voir les premiers flocons mais bien plutôt la mi-octobre. Dès lors, une diminution de ce poste est parfaitement dans l'ordre du possible

Ces différentes diminutions permettent ainsi d'augmenter la part du budget alloué aux subventions de la FAEF de CHF 100'000.- ce qui permettra de soutenir davantage les parents et de compenser ainsi, au moins partiellement, la hausse des coûts de la vie due à l'inflation. Je vous rappelle en effet que les compensations introduites dans le budget étaient prévues de longue date et n'avaient pas pour but de pallier à l'inflation ou à l'introduction d'une nouvelle

taxe. Bien au contraire, des dires de M. Le Syndic en séance de ce soir ce montant est bien davantage destiné à financer une nouvelle crèche. Un soutien supplémentaire aux familles est dès lors indispensable et le groupe socialiste vous invite à l'accepter.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Ponzo.

M. Guido Ponzo, Conseiller général. J'ai une remarque sur le point 0299.3132.50 Etudes pour bâtiments communaux. Je suis heureux de trouver sous ce poste dans le message accompagnant le budget l'établissement d'un diagnostic CECB+ pour le bâtiment de l'ancienne école. Je regrette toutefois que cette démarche n'ait pas été lancée dans le cadre de la transformation de la bibliothèque car certaines améliorations énergétiques de l'enveloppe auraient pu être réalisées à l'occasion de ces travaux comme nous l'avions demandé lors de la demande de crédit. Cette situation reporte malheureusement d'au moins une dizaine d'année la possibilité d'intervenir sur ces locaux fraîchement rénovés, ce qui est regrettable tant du point de vue énergétique que financier.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le groupe Verts Centre-Gauche PCS a eu une discussion très animée au sujet de l'augmentation du soutien financier de notre Commune pour la Société des remontées mécaniques de la Berra. Ce passage de CHF 3.- à CHF 5.- par habitant, correspondant à une augmentation de CHF 24'000.- porterait notre soutien total à CHF 60'000.- par an.

Dans le contexte du réchauffement climatique actuel, il nous semble déraisonnable d'augmenter notre soutien pour maintenir à flot une station de moyenne montagne dont l'activité hivernale est condamnée à plus ou moins brève échéance, en raison de la remontée de l'isotherme du zéro degré et de la diminution de la quantité de neige qui s'en suit. Ce n'est pas seulement en plaine qu'il neige moins mais également en altitude.

Ne devrait-on pas plutôt investir cet argent pour préparer la transition écologique vers le monde plus résilient de demain ?

En effet, en soutenant la pratique du ski, quelle que soit la – ou les – stations subventionnées, on contribue à augmenter nos émissions de CO₂ tout en aggravant la crise énergétique. Et

tout cela, faut-il le rappeler, pour une activité récréative non essentielle. Et oui, le ski est énergivore : électricité pour faire tourner les remontées mécaniques, électricité encore pour faire fonctionner les canons à neige. Rien qu'à eux, ils utilisent en Suisse l'équivalent de la consommation annuelle de 20'000 ménages. Il faut ajouter à cela le diesel pour faire tourner les dameuses et surtout l'énergie pour le transport des skieurs jusqu'au pied des pistes. Ce dernier point, souvent oublié, compte pour 40 à 60% du bilan carbone des stations de ski, selon le mode de transport utilisé et la distance parcourue. La Berra étant la station la plus proche de Villars-sur-Glâne, on pourrait y voir un argument de soutien, mais hélas cet avantage de proximité est annulé par le fait que la quasi-totalité des skieurs s'y rendent en voiture individuelle. En effet, l'offre des TPF durant la saison de ski n'est pas suffisante et le parking, immense, n'est pas assez cher pour inciter les gens à s'y rendre autrement qu'en voiture.

Il y a encore un autre point qui nous tracasse : dans notre Commune, qui devient chaque année plus multiculturelle – et c'est une richesse ! – où se situe la majorité ? du côté des skieurs ou du côté des non-skieurs ? Nous estimons ainsi qu'un nouvel engagement financier dans le domaine du sport ou de la culture devrait concerner une activité plus inclusive que le ski.

A titre de comparaison, j'aimerais aussi mentionner que les subventions de la Ville de Fribourg pour la Berra sont de CHF 55'000.-, soit CHF 1.50 par habitant, et qu'elles n'ont pas augmenté ces trois dernières années.

Finalement, l'argument avancé dans le message du Conseil communal pour justifier cette nouvelle dépense, soit l'extension à la période automnale des prestations offertes en retour, nous laisse vraiment perplexe : nos écoliers n'auraient-ils plus la capacité de faire une bonne marche en nature, et de rejoindre à pied un sommet pour y savourer, avec le plaisir de l'effort accompli, un casse-croûte bienvenu ?

Chers collègues, ne vous méprenez pas : dans notre groupe, nous sommes plusieurs à aimer le ski et nous sommes attachés à La Berra. A titre personnel, j'y ai appris à skier et je m'y suis souvent rendu par la suite, en bus comme adolescent, puis en voiture avec mes enfants (eh oui, personne n'est parfait !)

Nous sommes du reste certainement nombreuses et nombreux dans cette salle à la porter dans notre cœur, cette Berra si proche de chez nous.

Mais les temps ont changé, la neige abondante des années 1970 n'est plus au rendez-vous. Le changement climatique, créé par nos propres activités, s'est invité dans la danse. Fermer les yeux sur cette réalité, faire semblant que tout pourrait être encore comme avant, c'est manquer de courage et de lucidité.

Pour terminer sur une note positive, il faut garder à l'esprit que lorsque la pratique du ski y aura disparu, la Berra, elle, sera toujours là ! Peut-être même encore plus belle, plus majestueuse, plus silencieuse et plus sauvage.

Les différents points que j'ai énumérés doivent nous faire sérieusement réfléchir au bienfondé de ce nouvel engagement financier. Aussi nous demandons que cette dépense supplémentaire soit soumise au vote. Nous ne demandons pas de supprimer notre subvention, mais de la maintenir à CHF 3.- par habitant.

Nous avons le sentiment que la décision du Conseil communal d'accorder à la Société Anonyme des Remontées Mécaniques de la Berra l'augmentation demandée, n'a pas fait l'objet d'une analyse détaillée et objective de la situation. Dès lors, afin de se prononcer sur la base d'éléments objectifs, nous demandons au Conseil communal s'il peut nous répondre sur les points suivants :

- A quelle hauteur nos écoliers bénéficient-ils des prestations que la Berra nous offre en retour de notre subventionnement ?
- Sachant qu'une bonne partie des jeunes skieurs possèdent déjà le Magic Pass, cet investissement est-il rentable pour notre Commune ou s'agit-il d'un investissement à fonds perdu ?
- Combien de fois ces 10 dernières années nos écoliers ont-ils effectivement pu se rendre à la Berra pour la pratique du ski ? A titre indicatif, pour mes deux filles scolarisées à Villars-sur-Glâne : une seule fois en 6 ans. Les autres fois, elles sont allées à Jaun ou aux Paccots en raison du manque de neige à la Berra.
- A quoi correspondent précisément les prestations supplémentaires qui s'étendent à l'automne ?
- Et finalement, à quoi servira le montant supplémentaire ?
 - Au développement des canons à neige, ou à la mise en place d'une démarche de sobriété énergétique ?
 - A l'achat d'une nouvelle dameuse, ou à des mesures de compensation écologique et de préservation de la faune ?

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?

M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je souhaite intervenir sur la proposition du groupe socialiste concernant les diminutions et augmentations en faveur de la FAEF. Dans un esprit de pragmatisme, ne serait-il pas mieux vu le rapport de la Commission de politique sociale qui a été très étayé, d'accepter la proposition du Conseil communal. Je suggère pour ne pas se triturer sur ces petits montants de donner une mission à la Commission de politique sociale complémentaire pour l'année prochaine afin de supporter la Fondation dans ses décisions de tarifications ou autres et de revenir avec un tarif et un budget qui correspondent à ce qu'ils ont besoin. Car peut-être que la Fondation aurait besoin de plus de CHF 100'000.-. Il vaut mieux réfléchir sur cette question et redonner un mandant clair à la Commission de politique sociale.

Je profite de demander également de pouvoir recevoir les comptes des deux, voire trois dernières années de la FAEF comme on le reçoit pour les Martinets afin de se rendre compte de leurs dépenses, besoins et autres.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?

M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai une demande de clarification concernant le poste 0220.3636.50 Cotisations et dons. Pourquoi la Commune de Villars-sur-Glâne soutient depuis de nombreuses années les Remontées Mécaniques de la Berra ? Je peux comprendre que cela ait été le cas il y a quinze ou vingt ans mais aujourd'hui les choses ont changé.

Dans les changements qui sont intervenus il y a deux points. Le premier, la station de la Berra fait partie de l'Association fribourgeoise des remontées mécaniques qui, pour rappel, a consenti à tous les investissements de renouvellement des remontées mécaniques et, de ce fait, la Berra fait partie d'un pool. Donc, je ne vois pas pourquoi on privilégierait une station par rapport à une autre. Comme cela a été dit, les élèves n'ont pas pu aller skier à la Berra et sont allés aux Paccots ou au Jaun qui sont aussi des stations fribourgeoises mais qui n'ont pas bénéficié du soutien de la Commune de Villars-sur-Glâne qui, a, par ce fait-là, donné cette subvention à fond perdu à la station de la Berra.

Le deuxième point concerne le retour. Depuis plus de cinq ans, le Magic Pass a drastiquement modifié non seulement le ski mais aussi le fait que beaucoup de monde vont skier et notamment les familles. Dans certaines écoles du Canton pratiquement les trois quarts des

élèves sont détenteurs du Magic Pass. Si la Commune achète un abonnement même à tarif réduit c'est moins favorable pour la station car elle est rémunérée par le Magic Pass en fonction des passages.

Ma question est : quel est le retour réel que la Commune a concernant la subvention, combien il y a de rabais sur l'abonnement compte tenu des prestations d'automne et printanière qui vont être mises en place. Je rappelle que les Remontées Mécaniques de la Berra ont l'interdiction de faire fonctionner leurs installations jusqu'au 1^{er} juillet. De ce fait, je ne vois pas quand les élèves pourraient aller faire des activités au printemps. Pour l'automne, je ne sais pas ce qui est prévu pour les élèves et cela ne m'appartient pas de juger mais, je ne vois pas vraiment le retour.

En ce qui me concerne, en fonction des réponses, je proposerai purement et simplement de supprimer la subvention aux Remontées Mécaniques de la Berra et ce, par équité en relation avec les autres remontées mécaniques du Canton. Formellement, je propose d'annuler la subvention de CHF 60'000.- pour les Remontées Mécaniques de la Berra.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Je souhaiterais connaître le montant correspondant en baissant la subvention de CHF 5.- à CHF 3.- par habitant.

La réponse est de CHF 24'000.-

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Tel n'est pas le cas. Pour résumer, dans un souci de clarté, nous avons donc quatre propositions de modification de poste dans ce présent chapitre. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Je vais répondre au sujet des sorties que font nos élèves à la Berra. Chaque année, les élèves de 4 et 5H bénéficient de trois journées de ski par saison. Pour cette année, entre janvier et mars 2022, quinze journées ont été programmées dont quatorze réalisées. Huit journées se sont déroulées à la station de la Berra, quatre aux Paccots et trois à Bellegarde. En tout, il y a eu près de 263 enfants qui ont participé à ces journées de ski, ce qui représente 724 cartes journalières dont 358, soit 60%, ont été réalisées à la Berra sur l'ensemble des journées.

Pour des questions d'organisation, de volume d'élèves et de météo, il n'est pas possible d'organiser toutes les journées de ski à la Berra. En effet, quand d'autres écoles viennent à la Berra et que les effectifs d'élèves sont trop nombreux, il y a une répartition qui se fait entre les communes pour aller à Bellegarde, aux Paccots ou ailleurs.

Cet automne, pour la première fois, des classes ont pu bénéficier du libre accès aux remontées mécaniques durant la période d'août à septembre et ont été faire des promenades au sommet de la Berra.

Au total, il y a eu près de 497 personnes qui sont montées à la Berra et, en tenant compte de la répartition adultes-enfants et prix, c'est environ CHF 13'000.- qui ont été économisés par la Commune dans le cadre de ces journées.

Il faut également savoir que c'est extrêmement important pour certains de nos élèves de pouvoir bénéficier de cette offre car ils n'ont jamais eu l'occasion d'aller à la montagne. Les élèves débutants qui apprennent à skier sur la partie basse de la station sont également amenés sans leurs skis au sommet de la Berra grâce au télé-mixte. Pour ces enfants, c'est un moment extraordinaire que de pouvoir bénéficier de la vue et du cadre car ils n'auront sans doute jamais plus l'occasion d'y aller puisque cela ne fait pas partie de leurs traditions familiales ou que, pour des questions de coûts, leurs parents ne les y emmèneront pas.

Je trouverais regrettable que l'on réduise, voire annule, les subventions accordées à la Berra. Les prestations offertes par la station sont excellentes, c'est là que nous sommes le mieux accueillis pour toutes nos journées de ski. Les enfants bénéficient d'un repas chaud dans le milieu de la journée. Il y a des installations pour les débutants avec un tapis roulant, un ski-lift pour les débutants. Les moniteurs/trices de l'école de ski de la Berra accompagnent nos élèves débutants. Ce serait vraiment un gâchis de ne plus permettre à nos élèves d'aller à la Berra, et de bénéficier de ces prestations qui sont offertes certes contre une contrepartie. Toutefois, je vous remercie vraiment de soutenir les subventions accordées à la Berra pour les élèves de notre Commune qui en bénéficient.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil communal ?
M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je vais vous donner quelques informations complémentaires. Je ne suis pas sûr que les familles qui possèdent le Magic Pass sont celles qui ont moins l'occasion d'aller à la montagne et le moins l'occasion d'aller dans d'autres stations de

montagne et non pas seulement pour skier puisqu'on parle aujourd'hui du tourisme quatre saisons. Je suis un peu surpris de ce que j'ai entendu, parce que la Berra est justement avec son télé-mixte une station qui s'efforce de développer le tourisme quatre saisons donc d'anticiper la fin ou la diminution des jours de ski.

Comme cela a déjà été dit c'est la plus locale des stations que nous avons. C'est une station familiale. D'ailleurs, je m'y rends fréquemment et je croise une multitude de citoyens de notre Commune. Je pense que si elle venait à disparaître, beaucoup seraient déçus.

Par rapport aux questions posées, notamment quant à l'utilisation et la justification de l'augmentation des charges de la Berra, la principale raison est l'entretien lourd du télé-mixte qui a huit ans cette année et qui, selon les normes de l'Office fédéral des transports, nécessite un entretien supplémentaire qui figure dans les conditions de la concession qui court jusqu'en 2038, avec pour corollaire l'engagement d'une personne qui doit avoir des compétences reconnues, ce qui implique aussi une augmentation de la masse salariale de 40%, mais également une augmentation du coût de l'énergie de 20% dès 2023. En cherchant un peu, on sait que les remontées mécaniques représentent 1% de l'énergie qui est dépensée en Suisse. Évidemment, la Berra ne prend pas la plus grande part de ce gâteau.

Vous avez mentionné que la Ville de Fribourg donnait seulement CHF 1.50 par habitant, ce qui est vrai, mais elle finance également le gîte d'Allières qui lui appartient ce qui fait que la Ville a une situation un peu particulière par rapport aux autres communes sarinoises.

Quant à la question pourquoi la Berra et pas les autres ? Parce que les autres ne nous ont jamais rien demandé et qu'elles sont financées par d'autres communes qui leur sont proches. C'est normal que nous soutenions la station qui est la plus proche de chez nous.

Je finirai par mentionner que le télé-mixte permet aussi à des personnes moins mobiles de faire de la montagne, je fais également le rapprochement avec le concept Senior+. Bien sûr la montagne n'est pas un loisir indispensable, mais il convient de le laisser à la portée de tous.

Je mentionnerai encore que la Commune soutient les sociétés sportives et encourage aussi d'autres activités. Par exemple, cette année, le programme Mini Move a été mis en place pour les plus jeunes enfants qui n'ont pas l'occasion d'avoir des loisirs sportifs le week-end et il y a toujours l'Open Sunday.

Je terminerai en répétant ce que j'ai mentionné tout à l'heure, respect et reconnaissance pour ceux qui s'engagent. Ceux qui s'engagent à la Berra font beaucoup d'efforts pour faire tourner cette station de proximité qui est une station familiale et je vous invite donc à la soutenir en laissant ce budget sans modification.

Concernant la proposition d'augmenter la subvention en faveur de la FAEF de CHF 100'000.- celle-ci vous appartient. Le Conseil communal et le Conseil de Fondation ont déjà fait beaucoup d'efforts, à savoir : de ne pas répercuter les augmentations de coûts comme les salaires pour le personnel, l'introduction du rabais fratrie, l'engagement d'une personne supplémentaire à l'administration de la FAEF afin d'établir des projections plus précises et avoir des chiffres consolidés pour offrir des propositions qui vont dans le sens de celles qui sont demandées. La volonté est de continuer à faire des efforts avec d'une part l'installation d'une nouvelle crèche pour couvrir l'ensemble du territoire communal qui impliquera *de facto*, par rapport au budget de cette année, une augmentation conséquente l'année prochaine.

Par rapport aux postes que vous souhaitez modifier, les frais de port seront dus puisqu'il y aura, entre autres, des élections fédérales au mois d'octobre et novembre. Si vous diminuez ce poste, il y aura un dépassement. Concernant le sel, il suffit de regarder par la fenêtre pour se rendre compte que cela ne correspond pas à la réalité. Pour les frais de travailleurs temporaires, si nous n'avons pas de compte, nous n'avons pas le droit d'engager des auxiliaires si le besoin s'en fait sentir. En modifiant ces comptes, vous altérez le bon fonctionnement de la Commune. Dès lors, je vous invite à ne pas le faire.

Concernant la diminution du poste 3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts, je laisserai mon collègue, Pierre-Emmanuel Carrel, vous donner des précisions.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Concernant le déneigement j'ai encore quelques compléments à vous donner. Il faut savoir qu'il n'y a pas seulement le déneigement mais également le salage lorsque la température descend. Nous avons un projet pour le budget 2024 qui est d'avoir des installations qui permettraient d'utiliser, comme la Ville de Fribourg, de la saumure. Donc le poste le déneigement ne concerne pas seulement le déneigement mais aussi, lorsque la température baisse, le salage où nos équipes interviennent des dizaines de jours par année.

Concernant l'entretien des jardins publics et espaces verts, je vous informe que ce poste a déjà beaucoup diminué lors de la première et deuxième lecture du budget. Nous avons, par exemple, la volonté de faire une étude pour la restauration de l'étang du Platy, de gros travaux dont le montant a été reporté. Par contre, nous avons plusieurs montants nécessaires inscrits au budget comme CHF 15'000.- pour l'entretien des places de jeux et la rénovation du matériel. CHF 5'000.- pour l'extension de la haie vive à l'école de Cormanon. CHF 5'000.- pour le remplacement des plantations, report de l'année passée, au giratoire Rte de Condoz - Rte de Matran. Le montant de CHF 18'000.- pour l'achat de fleurs annuelles restent le même. Je me souviens au début de mon mandat aux Services extérieurs, j'avais motivé et expliqué l'achat des fleurs annuelles devant la Commission financière et ces éléments depuis lors n'ont pas changé, il s'agit toujours du même montant. Nous acquérons ces fleurs auprès d'instituts spécialisés. CHF 2'000.- pour l'achat d'engrais, CHF 1'000.- pour l'hivernage des plantes. CHF 5'000.- pour des plantations diverses. CHF 2'000.- pour l'entretien ou le remplacement des bancs communaux. L'entretien des jeux d'eau qui est une dépense chaque année identique. Les jeux d'eau de la place minérale à Cormanon doivent être entretenus afin que les enfants puissent les utiliser sans danger et ce travail exige un montant de CHF 10'000.- par année. L'entretien des places de jeux autour des écoles pour un montant de CHF 5'000.-. La taille des chênes au Chemin des Bouvreuils pour un montant de CHF 3'800.-. Il y aura également un gros travail de taille des arbres autour de l'étang du Platy pour un montant de CHF 7'000.-. La réfection des fontaines de Villars-Vert et du Platy pour un montant de CHF 10'000.-. Voilà pour les grandes dépenses.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil communal ? M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Pour répondre à M. Grangier concernant le budget et les comptes de la FAEF, vous trouverez ces documents sur le site internet de la FAEF.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Je demande une suspension de séance afin de discuter sur les différentes propositions.

La séance est interrompue de 21h35 à 21h41.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Conformément à notre Règlement, il convient, avant de passer au vote, de demander aux auteurs de propositions s'ils les maintiennent suite aux différentes réponses apportées. Mme Balleyguier, maintenez-vous vos propositions de modifications des postes 0220.3030.00 et 0220.3130.01 ?

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. Répond par l'affirmatif.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Braillard est-ce que vous maintenez votre proposition de modification du poste 0220.3636.50 ?

M. Luc Braillard, Conseiller général. Répond par l'affirmatif.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Dietrich est-ce que vous maintenez votre proposition de modification du poste 0220.3636.50 ?

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Oui, je maintiens ma position après les différents arguments entendus. Pourquoi favoriser la Berra par rapport aux autres stations, les arguments ne m'ont pas convaincu. Donc je maintiens ma position.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. J'aimerais juste revenir sur la proposition qui a été faite par le groupe PLR-PVL pour donner un mandat à la Commission de politique sociale.

Nous maintenons notre proposition car comme nous l'avons expliqué, tout à l'heure, au moment du message précédent, il faut une vraie compensation pour la taxe non-pompier qui a été acceptée. On estime que le montant de CHF 230'000.- était déjà planifié et qu'il faut un supplément. Nous sommes conscients qu'il n'y a pas encore une idée très précise des besoins. Nous trouvons que c'est une bonne idée de donner également un mandat à notre Commission de politique sociale pour examiner l'année prochaine les besoins en termes de clarification de tarification en collaboration avec le Conseil communal.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je vous propose de passer au vote en procédant de la manière suivante étant donné qu'il s'agit de propositions touchant parfois des postes différents et parfois le même poste : nous allons prendre les modifications de poste proposées dans leur ordre d'apparition dans le présent chapitre soit d'abord la proposition de modification

du poste 0220.3030.00 « Travailleurs temporaires par des agences », puis celle du poste 0220.3130.01 « Frais de ports » pour terminer avec celle du poste 0220.3636.50 « Cotisations et dons ». A chaque fois, c'est sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est affichée dans le présent budget, que nous allons voter en premier et ensuite si la proposition du Conseil communal n'obtient pas la majorité, nous voterons sur les propositions des différents Conseillers et Conseillères généraux.

Je vous informe que nous sommes actuellement 42 Conseillers et Conseillères généraux et générales.

Que celles et ceux qui acceptent la proposition budgétaire du Conseil communal pour le poste 0220.3030.00 « Travailleurs temporaires par des agences », soit celle d'allouer un montant de CHF 15'000.- à ce poste tel qu'affiché dans le présent budget le fassent savoir par main levée.

La proposition du Conseil communal relative à ce poste est acceptée par 29 oui, 12 non et 1 abstention

Nous ne voterons donc pas sur la proposition de Mme Balleyguier sur ce poste.

Que celles et ceux qui acceptent la proposition budgétaire du Conseil communal pour le poste 0220.3130.01 « Frais de ports », soit celle d'allouer un montant de CHF 130'000.- à ce poste tel qu'affiché dans le présent budget le fassent savoir par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 29 oui, 12 non et 1 abstention

Nous ne voterons donc pas sur la proposition de Mme Balleyguier sur ce poste.

Que celles et ceux qui acceptent la proposition budgétaire du Conseil communal pour le poste 0220.3636.50 « Cotisations et dons », soit d'allouer un montant de CHF 120'000.- à ce poste tel qu'affiché dans le présent budget le fassent savoir par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 22 oui, 18 non et 2 abstentions

Nous ne voterons donc pas sur la proposition de M. Braillard ainsi que celle de M. Dietrich.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Passons au prochain chapitre.

Chapitre 1 / Ordre et sécurité publics

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a la remarque suivante :

1500 Service du feu

La question de la perception de la taxe non-pompier sera traitée dans le cadre du nouveau message relatif à l'approbation des statuts du RSS sur lequel la Commission financière rendra son préavis.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a la remarque suivante :

2120.3612.10 Contribution frais scolaires ERAF Fribourg (DL)

La Commission financière a demandé des explications complémentaires sur les raisons de l'augmentation de ce poste de CHF 40'000.- entre le budget 2022 et de presque CHF 200'000.- par rapport aux comptes 2021. Elle n'a pas été convaincue par la réponse donnée qui ne permet pas de comprendre la justification de certaines augmentations (par ex. loyer ou EPT supplémentaire). De plus, une augmentation de 10% par année du prix par élève sur 2 années consécutives ne se justifie pas non plus par les arguments donnés.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Dévervaud.

Mme Caroline Dévervaud, Conseillère communale. Je vais rappeler les informations que j'ai déjà transmises à la Commission financière et qui pourront être corroborées par Mme Irène Bernhard, membre à la fois de la Commission financière et du Conseil de direction de l'ERAF comme représentante des parents.

Les comptes 2021 de l'école étaient de CHF 733'248.-, soit CHF 3'230.- par élève pour 227 élèves scolarisés ; le budget 2022 de CHF 836'400.-, soit CHF 3'529.- par élève pour 237 élèves scolarisés.

Le budget 2023 prévoit des coûts de CHF 953'630.-, soit CHF 3'990.- par élève pour 239 élèves scolarisés.

Les raisons de l'augmentation sont les suivantes :

- Augmentation des loyers : jusqu'à présent, l'ERAF (par la Fondation de l'Eglise réformée, propriétaire des locaux) facturait un montant forfaitaire pour les locaux utilisés (une salle de classe coûtait CHF 23'200.- par an, la salle de gym CHF 40.- l'unité et la piscine CHF 95.- l'unité). Maintenant, la fondation, en se basant sur la norme SIA 416, facture les locaux au m², en faisant des distinctions entre leur utilisation (les classes ne valent pas le même prix que les corridors) ; le prix de location de la piscine et de la salle de gym demeure inchangé. Le montant des loyers passe donc de CHF 533'750.- au budget 2022 à CHF 569'360.40 pour le budget 2023 ;
- Dans le budget 2020, il y a un montant unique de CHF 50'000.- prévu pour du renouvellement de mobilier qui est vieux de plus de 40 ans ;
- Un poste de Travailleur social (CHF 120'000.- par an, pour 5 mois, réparti 50% Etat, 50% communes) est créé depuis août 2023 – CHF 9'000.- ;
- Frais de sorties scolaires (camps de ski, promenades, théâtre, etc.) : CHF 50'000.- (+ CHF 7'500.- par rapport au budget 2022 et + CHF 43'000.- par rapport aux comptes 2021 qui était une année covid où toutes les activités ont été annulées ;
- La dotation du secrétariat est augmentée de CHF 10'000.- en raison de l'augmentation du travail et des nombreuses heures supplémentaires du personnel en place.

Je vous rappelle que ce sont 71 enfants de Villars-sur-Glâne qui sont scolarisés à l'ERAF. Dans cette association de communes, les participations de Villars-sur-Glâne se font exclusivement en fonction du nombre d'élèves, sans tenir compte de la population et d'un indice de potentiel fiscal.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. J'ai une remarque concernant les postes 21703.3120.00 et 05, relatifs au chauffage et à l'électricité de l'école de Villars-Vert. Ces points avaient déjà été abordés l'année passée. Ces postes correspondent au double de ceux des Rochettes et

au triple de ceux de Cormanon. Cette situation était déjà existante l'année passée, et la Commission financière avait demandé des éclaircissements.

Dans sa réponse, le Conseil communal avait expliqué que 36% de ces coûts étaient refacturés aux organisations qui occupent certaines parties des bâtiments. Il avait également mentionné que je cite : « L'enveloppe thermique de l'école de Villars-Vert est moins performante avec une valeur D. La rénovation de l'enveloppe énergétique est prévue dans le plan financier et le budget des investissements pour 2022. Un message devrait être présenté au Conseil général en juin mais au plus tard en octobre 2022. ».

Sachant que la production de chaleur pour le chauffage des bâtiments est responsable, dans notre Canton, de 24% des émissions directes de gaz à effet de serre, nous aimerions connaître les raisons de ce retard et savoir si ces travaux d'isolation thermique sont toujours à l'ordre du jour.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ?
Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Effectivement, il y a de grandes différences de coûts de chauffage qui sont liés au fait que l'école de Villars-Vert comporte un Centre scolaire, une crèche et une salle de gym, c'est beaucoup plus grand que les autres écoles.

Par rapport à l'enveloppe énergétique, nous avons toujours l'intention de la rénover mais en faisant de premières études, il est apparu que nous devrions aussi agrandir une salle de classe qui n'est plus aux normes. Du coup, les travaux sont plus conséquents que ce que nous avions prévus initialement. Ceux-ci sont toujours dans le « pipeline » et prennent un peu plus de temps puisque l'agrandissement du bâtiment sera présenté en même temps que l'enveloppe thermique.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que le Conseil général a des remarques ?
M. Ponzo.

M. Guido Ponzo Conseiller général. J'aurais deux remarques sur les postes suivants :

3410.3132.50 Etude parcours VTT

Le Conseil communal pourrait-il nous donner de plus amples informations sur ce projet de réseau VTT. A quoi correspond le montant budgétisé ? S'agit-il d'une participation aux études ou aux travaux d'aménagement ?

Et pourrait-on savoir où se situeront ces parcours VTT ?

3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts

Je souhaiterais obtenir quelques informations complémentaires au sujet de la réalisation des supports d'affichage figurant dans la liste des travaux prévus. S'agit-il de nouveaux éléments ? Ces supports d'affichage sont-ils coordonnés avec d'autres éléments du mobilier urbain ? Et quel est le concept général prévu pour l'affichage public sur le territoire communal ?

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Mme Baleyguier.

Mme Mélanie Baleyguier, Conseillère générale. Je confirme la proposition du groupe socialiste de diminuer le poste 3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts de CHF 25'000.-.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer à ce stade afin de répondre à M. Ponzo ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Nous avons entamé, dans le cadre du 1^{er} arrondissement forestier de la Sarine et de l'Association des communes qui sont liées, une étude afin de pouvoir mettre en place un réseau VTT. Notre Commune est concernée par cette étude mais n'aura pas de piste directement. C'est pour faire face à la discipline entre les promeneurs dans nos forêts et ceux qui font du VTT. Il est prévu de mettre en place quatre

pistes du côté de Givisiez. Il est important d'offrir aux vététistes cette possibilité afin de pouvoir pratiquer cette discipline sans entrer en conflit avec les promeneurs. C'est dans le cadre de cette association que la Commune est invitée à financer cette étude dont les investissements vous seront soumis lorsque l'étude sera terminée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil communal ?
Tel n'est pas le cas. Mme Balleyguier maintenez-vous votre proposition de modification du poste 3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts ?

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. Répond par l'affirmatif.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous allons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la proposition budgétaire du Conseil communal pour le poste 3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts soit celle d'allouer un montant de CHF 106'800.- à ce poste tel qu'affiché dans le présent budget le fassent savoir par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 30 oui 12 non et 0 abstention

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. M. Ponzo a soulevé la question de la réalisation des supports d'affichage figurant dans la liste des travaux prévus. C'est un des projets Senior où nous souhaitons poser dans les quartiers des supports d'affichage. De cette façon, nous arriverons à atteindre le plus possible les personnes âgées en particulier celles qui n'ont pas accès ou qui ne veulent pas utiliser des moyens informatiques. Ce projet sera soumis au Conseil communal pour validation.

M. Alexandre Demont rejoint la séance à 22h03.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous pouvons donc passer au prochain chapitre.

Chapitre 4 / Santé

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Prévoyance sociale

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière a la remarque suivante :

5451.3636.15 Subvention Mamans de jour Famiya (DL)

La Commission financière constate une augmentation de CHF 20'000.-. Elle a pris note qu'une convention nous lie à cette association d'où la dépense liée qui dépend du nombre de jours de garde.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. La parole est au Conseil général. Mme Yotégé.

Mme Aurélie Yotégé, Conseillère générale. Comment faire en sorte que ce ne soit pas toujours les mêmes qui s'expriment. Quels moyens existent-t-il pour susciter l'intérêt des habitants et faciliter leur participation. Comment mettre en place des projets de citoyens sur notre territoire ? Voilà de nombreuses questions qui font écho au sujet que nous traitons maintenant.

Le groupe Verts Centre-Gauche PCS s'est penché sur la question d'affecter du budget à la réalisation de projets proposés par les habitants de Villars-sur-Glâne. Beaucoup de citoyens et citoyennes ont des idées pour des petits projets participatifs et inclusifs afin de renforcer la cohésion sociale et encourager un vivre ensemble solidaire, égalité des chances et la diversité de manière durable et écologique.

S'engager oui, mais comment ? Ma voix sera-t-elle vraiment prise en compte ? Autant de questions qui restent souvent sans réponse empêchant par là même l'émergence d'idées novatrices et originales.

On pourrait penser qu'allouer une enveloppe budgétaire destinée à financer de tels projets par les habitants de la Commune est dépense inopportune voire même un gaspillage puisqu'aucune demande n'a été formulée par des habitants ou association de la Commune.

Pourtant c'est l'occasion pour la Commune de jouer son rôle d'accompagnement afin de susciter l'engagement de cette pluralité de citoyens dans la vie locale.

En effet la participation citoyenne est en réalité la garantie d'une démocratie vivante. Cette phase pilote pourrait donner lieu par exemple à la mise en place d'ateliers de conversations français-allemand dans différents lieux clé de Villars-sur-Glâne, à la création de projets de quartiers pour des activités de loisirs, de culture pour les familles et j'en passe.

Notre groupe est donc favorable à voter une nouvelle dépense pour la participation de tous habitants au bien vivre ensemble et pour diversifier les projets et les publics susceptibles d'y trouver un intérêt. Que ce soit dans la promotion des activités sportives telles que le football à Villars-sur-Glâne ou la mise en place d'un projet citoyen, les prestations proposées sur le territoire communal doivent refléter la diversité présente dans la Commune.

Nous soutenons donc l'enveloppe budgétaire à hauteur de CHF 15'000.- qui permettra à des personnes de divers horizons d'échanger et chacun de participer activement à la vie en société.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Mme Balleyguier.

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. Au vu des votes précédents, je dois revoir à la baisse ma proposition d'augmentation de subvention de la FAEF qui, du coup, se chiffrera à CHF 30'000.- conditionnel à l'acceptation de la diminution dans les chapitres suivants.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Entre le marteau et l'enclume, nous avons avalé la couleuvre de la taxe non-pompier. C'est la dernière occasion que nous avons pour faire un réel geste envers les jeunes parents. Je préfère les AEF au sel dans les rues et vous prie d'en faire de même.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions ? Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? Mme Balleyguier maintenez-vous votre proposition de modification du poste 5451.3636.00 ?

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. Répond par l'affirmatif.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous allons donc passer au vote. Que celles et ceux qui acceptent la proposition budgétaire du Conseil communal pour le poste 5451.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF soit celle d'allouer un montant de CHF 1'899'273.- à ce poste tel qu'afficher dans le présent budget le fassent savoir par main levée.

Nous sommes actuellement 43 Conseillers généraux.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 30 oui 12 non et 1 abstention

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous n'allons donc pas voter sur la proposition de Mme Balleyguier et passer directement au prochain chapitre.

Chapitre 6 / Trafic et télécommunications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

6150.3120.05 Electricité éclairage public

La Commission financière a demandé des explications complémentaires concernant une augmentation de 25% de ce poste sachant que la Commune va disposer d'un plan lumière et que des restrictions lumineuses ont été décidées. Elle a été convaincue par les compléments d'information donnés qui devraient l'être aussi pour le Conseil général.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal, M. Monney.

M. Claude Monney, Conseiller communal. Je vais juste répéter la réponse qui a été donnée à la Commission financière par rapport à l'éclairage public. Le budget a été établi sans le message qui vous sera soumis ce soir ou demain soir. Si le message concernant l'extinction de l'éclairage public est accepté, il y aura une diminution d'environ 200'000 kWh c'est-à-dire environ CHF 40'000.-

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre 7.

Chapitre 7 / Environnement et aménagement du territoire

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

7710.3144.00 Entretien et réparations morgue et édicule

La Commission financière a pris bonne note que la question de l'isolation thermique de l'édicule a été pris en compte et que la qualité de l'isolant répondra ainsi aux normes SIA.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons au chapitre 8.

Chapitre 8 / Economie publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a la remarque suivante :

8200.3145.00 Entretien des forêts communales

La Commission financière attend des explications sur l'augmentation de CHF 10'000.- par rapport au budget 2022 et d'environ CHF 30'000.- par rapport aux comptes 2021.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal, Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Par rapport à ce poste, je peux vous informer que le budget prévoit CHF 33'000.- pour financer les éléments suivants : tout d'abord CHF 10'000.- pour les travaux d'entretien courant qui ne sont pas compris dans le mandat

initial de Forêt-Sarine. Il s'agit de réaliser des coupes de sécurité, d'entretenir les lisières ou pour engager des forestiers pour des projets communaux par exemple les canapés forestiers. Il y a un montant de CHF 12'000.- qui est prévu pour réaliser une coupe de sécurité à la route du Vieux Moulin. Il y a également un montant de CHF 10'000.- pour financer les frais d'études pour le projet d'agglomération de 4^{ème} génération qui prévoit l'agrandissement du site du Bois de mon Cœur. Voilà le détail du montant de CHF 32'000.- inscrit au budget 2023.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons donc au chapitre 9.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

9100.4000.00 Impôt revenu pers. physiques année fiscale

La Commission financière ne peut que se réjouir des prévisions optimistes quant à de nouvelles rentrées fiscales des personnes physiques en lien avec le développement de certains quartiers.

9100.4010.00 Impôt bénéfice pers. morales année fiscale

La Commission financière se réfère à son commentaire dans la partie introductive de ce rapport.

9610 Intérêts

La Commission financière traitera de cette question dans le cadre de la planification financière, notamment sur l'évolution vraisemblablement défavorable du service de la dette.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons à l'examen du budget des investissements 2023.

Budget des investissements 2023

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Michael Zaugg Président de la Commission financière, a les remarques suivantes :

Chapitre 0 / Administration générale

0220.5060.102 Renouvellement des unités de stockage

La Commission financière a été sollicitée pour donner son préavis sur la commande urgente hors budget de matériel informatique d'un montant de CHF 80'408.80. Comme elle l'avait indiqué dans son préavis positif, à la majorité, elle regrettait que cette décision ait dû être prise dans l'urgence et hors budget. A plusieurs reprises, elle avait demandé au Conseil communal de présenter une stratégie informatique adéquate qui aurait permis d'éviter, si elle avait été entreprise à temps, de se retrouver dans cette situation.

La Commission financière n'a pas été convaincue par la réponse qui a été donnée à sa demande concernant l'option d'externalisation. Elle se demande si la solution de travailler avec des serveurs hébergés à distance a été examinée de façon approfondie. Cette variante aurait eu l'avantage de pouvoir obtenir très rapidement la capacité nécessaire et en toute sécurité sachant que des sociétés soumises à la régulation de la FINMA telles que banques, assurances, etc. sont en mesure d'utiliser leurs services.

La Commission financière donnera son préavis sur le message relatif au remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données et dans lequel elle espère trouver des compléments d'information sur cette problématique.

0220.5200.104 Numérisation anciens permis construire, report

La Commission financière a pris acte qu'il s'agit de reports.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. **M. Marmier**. **M. Bruno Marmier**, Syndic. J'aimerais juste préciser pour la question des unités de stockages, nous traiterons ce point dans le cadre du message y relatif.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions sur les chapitres du budget des investissements 2023 ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de passer à l'examen du budget par nature 2023.

Budget par nature 2023

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. Mme Ugolini.

Mme Valérie Ugolini, Conseillère générale. Le coût de la vie a fortement augmenté cette année. L'indice des prix à la consommation mesuré au 30 novembre 2022 sur une année est de 3%. Selon le Secrétariat à l'économie SECCO, on peut s'attendre l'année prochaine à une inflation de 2,2%. Toutes les entreprises et les employeurs prévoient actuellement une indexation sur les salaires pour leurs employés en 2023.

Prenons quelques exemples d'indexation qui ont été proposés ou acceptés dans des administrations semblables à la nôtre.

Etat de Fribourg a approuvé ces jours une indexation de 2.74% pour ses employés. La Ville de Fribourg a accepté une indexation de 2.55%. La Ville de Bulle a proposé une indexation de 2.5%. La Confédération : 2.5%. La majorité des entreprises privés, publiques ont proposées des indexations souvent supérieures à 2.2%.

La Commune de Villars-sur-Glâne a proposé, a décidé une indexation de 2% pour ses employés communaux. Etonnant n'est-ce pas !

Rappelons qu'avec un indice des prix à la consommation de 3%, les employés qui ont une indexation de 2% sur leur salaire ont en réalité une baisse de leur revenu de 1%. Ils auront moins de moyens financiers, moins de ressources pour payer leurs frais généraux.

Vous me direz, il y a d'autres augmentations de salaire prévues mais ce ne sont pas des augmentations liées au coût de la vie.

La première question du groupe socialiste au Conseil communal est donc de savoir pourquoi les employés communaux de Villars-sur-Glâne ont-ils une indexation plus basse que les administrations similaires et même plus basse que beaucoup d'entreprises ? Comment le justifiez-vous ? Pourquoi la Commune a-t-elle décidé de « mal » compenser la perte du pouvoir d'achat de ses employés et d'économiser sur leur salaire ?

La deuxième question du groupe socialiste : comment le Conseil communal prévoit-il de corriger cela ? Envisage-t-il une compensation et à quel moment ?

Le groupe socialiste demande qu'une solution soit trouvée et qu'une réponse lui soit donnée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Est-ce que quelqu'un d'autre au sein du Conseil général souhaite s'exprimer sur le budget par nature ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je peux vous répondre de la manière suivante : le Conseil communal indexe régulièrement le salaire de ses employés et pas seulement cette année.

Depuis 2015 et jusqu'à la date de cette année, avec l'octroi de 2 % que nous avons proposé dans le cadre du budget, si vous l'acceptez, nous aurons 1% de retard sur l'IPC. C'est bien mieux que l'Etat de Fribourg qui, pendant de nombreuses années, a gelé cette indexation.

Nous sommes en avance sur les exemples que vous avez mentionnés et nous n'entendons pas changer ce qui a été décidé. Nous rattrapons régulièrement le retard si j'ose dire, et si par exemple l'année prochaine, l'IPC serait de 0% d'indexation, nous en profiterons pour rattraper le retard. C'est ce que nous faisons depuis toujours et je pense que la Commune de Villars-sur-Glâne n'a pas à rougir, si vous me pardonnez l'expression, de sa politique salariale. Elle est même, plus tôt, en avance par rapport à d'autres. Je crois qu'en ayant dit cela, j'ai répondu à votre deuxième question.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. S'il n'y a plus d'interventions, nous pouvons passer maintenant au vote sur les dépenses non liées qui dépassent les compétences du Conseil communal. Je vous propose de voter sur ces nouvelles dépenses objet par objet. Y a-t-il une remarque quant à cette manière de procéder ? Tel n'est pas le cas, nous passons donc au vote pour les postes suivants :

**0210.3010.00 Salaires du Service des finances pour un montant de
CHF 835'500.-**

Depuis le 1er novembre 2022, le service des finances a engagé un cadre supplémentaire. Ce poste n'était pas prévu au budget 2022 mais a été validé par la Commission financière. Le budget 2023 supporte la charge annualisée.

Est-ce que le Conseil communal a des remarques ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Ce nouveau poste était attendu depuis très longtemps au Service des finances qui a un effectif stable depuis des années. Ce poste a

aussi été demandé par l'organe de révision qui s'étonnait par rapport à la grandeur de notre Commune de l'étroitesse du Service des finances. Nous avons pu trouver en M. Kursner un adjoint à Mme Rusterholz. Il fallait une personne qui a des compétences semblables à la Cheffe de service afin qu'elle puisse pallier à d'éventuelles absences de cette dernière et la soulager dans ses nombreuses heures supplémentaires et vacances non prises. Nous avons effectivement abordé la Commission financière à ce sujet d'entente avec l'organe de révision, raison pour laquelle, avec l'accord de la Commission financière, M. Kursner a pu prendre son activité le 1^{er} novembre 2022 et a déjà beaucoup contribué à l'élaboration de ce budget et à l'explication de certains chiffres. Il donne entière satisfaction. Je vous remercie de soutenir cette dépense supplémentaire. Avec les exigences toujours plus grandes avec MCH2 et d'autres domaines financiers, il est important d'avoir un Service des finances dont la Cheffe ou l'adjoint puissent prendre un peu de hauteur pour réfléchir stratégie plus loin que de budget en budget.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Bien que vous vous soyez déjà exprimés lors de la discussion générale, est-ce que la Commission financière souhaite la parole ? M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. Comme vous l'avez mentionné, la Commission financière s'est déjà prononcée. Je souhaite seulement rappeler qu'elle a préavisé favorablement cette nouvelle dépense non liée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent le poste 0210.3010.00 le manifestent par main levée.

Ce nouveau poste est accepté à l'unanimité

2120.3611.30 Traitement enseignants EP classes surnuméraires pour un montant de CHF 54'000.-.

Le Conseil communal souhaite pouvoir soutenir les écoles et les faire bénéficier d'une classe surnuméraire à charge de la Commune. Le coût par année scolaire d'une classe surnuméraire s'élève à Fr. 160'000.-. Pour 2023, le montant est fixé au prorata du calendrier scolaire, soit depuis août 2023.

Est-ce que le Conseil communal a des remarques ? Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. J'aimerais juste préciser que cette classe surnuméraire sera ouverte uniquement si les besoins sont avérés et que le Canton l'autorise.

Ce n'est pas parce qu'une commune accepte de financer une classe que le Canton autorise son ouverture.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. La Commission financière a préavisé favorablement cette nouvelle dépense non liée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent le poste 2120.3611.30 le manifestent par main levée.

Ce nouveau poste est accepté à l'unanimité

3420.3010.00 Salaires des jardiniers pour un montant de CHF 706'200.-.

Cette augmentation est principalement le résultat de la demande d'un poste de jardinier supplémentaire à 50%, à la suite d'un transfert d'employé avec le chapitre des déchets.

La parole est au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. C'est un poste à 50% qui est demandé pour donner un peu de souffle à nos 18 ouvriers qui travaillent pour notre Commune. Le responsable des finances, M. Olivier Carrel, l'a rappelé dans son premier résumé, les EPT par habitants à Villars-sur-Glâne par rapport aux communes comparables est tout à fait raisonnable. Cette augmentation, n'est pas en rapport avec une augmentation importante de la population mais parce qu'il y a de plus en plus d'infrastructures à entretenir comme expliqué dans le message. Il y a beaucoup de mesures écologiques à prendre, de nouveaux chemins et places à entretenir, etc. Cette année, nous avons pu bénéficier d'une personne en fin de droit de chômage qui a pu ainsi refaire valoir ses compétences en travaillant à la déchetterie ces six derniers mois. C'est une collaboration que nous avons avec le Service social mais qui n'est pas pérenne et n'assure pas le travail de la déchetterie.

La Commission financière l'a également relevé, nous avons des employés qui vieillissent et il suffit qu'il y ait quelques absences par rapport à des maladies ou autres pour que certains travaux prennent du retard ou ne soient pas exécutés par manque de personnel. D'autre part,

le jardinier qui s'est blessé, l'a été lors d'un exercice de sapeurs-pompiers et non dans le cadre de son activité. Il est vrai que c'est un travail exigeant qui se fait en plein air et qu'il peut y avoir plus de maladies. Ce 0,5 EPT permettra de voir, une fois que la Dort-Verte sera en place, le volume de travail que cela représentera par rapport à l'évolution de la Commune. Il est possible que l'année prochaine on complète cet EPT.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. La Commission financière a préavisé favorablement cette nouvelle dépense non liée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent le poste 3420.3010.00 le manifestent par main levée.

Ce nouveau poste est accepté par 42 oui, 0 non et 1 abstention

5450.3010.00 Salaires du personnel des curatelles pour un montant de CHF 564'000.-.

Pour répondre aux besoins croissants du service, le Conseil communal a inscrit un poste supplémentaire de collaborateur administratif à 80% au budget.

Est-ce que le Conseil communal a des remarques ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Je vais répondre à la Commission financière qui a demandé des explications supplémentaires ainsi qu'au groupe PLR-PVL par rapport aux chiffres.

A ce jour, le Service des curatelles traite 274 dossiers. Au niveau des collaboratrices administratives il y a 1,8 EPT et 1,7 EPT pour les assistantes sociales et 1 EPT pour le Chef de service qui est entré en fonction dans le courant de l'année passée.

Une nouvelle organisation est à l'étude car depuis ces dernières années, ce service est sous doté par rapport aux normes fédérales car 60 dossiers par EPT devraient être traités soit 1 EPT administratif et 1 EPT assistante sociale.

Si on fait le calcul pour 270 dossiers, il faut 4,5 EPT pour les collaboratrices administratives alors qu'actuellement l'effectif est de 1,8 EPT et pour les assistantes sociales 3,8 à 4 EPT. Pour ces dernières, il y a moins de dossiers car toutes les personnes ne sont pas suivies par les assistantes sociales. Ce sont principalement des personnes qui reçoivent de l'aide sociale et ont besoin d'un suivi. Sur les 274 dossiers, une partie n'est pas suivie par les assistantes sociales. Là aussi il y a un déficit un peu moins important d'environ 2 EPT.

Nous constatons également que la Justice de paix confie des mandats de plus en plus complexes avec des cercles de tâches plus précis. Les exigences de la Justice de paix sont plus élevées et demandent plus de justificatifs, de documents et les situations sont de plus en plus précaires.

En tant que membres de la Commission sociale, nous avons beaucoup de bénéficiaires de l'aide sociale qui doivent être sous curatelles car elles n'arrivent pas à se gérer et ont besoin d'un soutien.

Nous avons fait un petit comparatif avec les autres villes. Pour Fribourg, c'est 60 dossiers par collaborateur et à Bulle c'est 80 dossiers par collaborateur.

Notre objectif est de réduire le nombre de dossiers par collaborateur car nous sommes à un peu plus de 100 dossiers. Nous avons donc vraiment besoin de ce poste administratif car la situation devient complexe. De plus, il y a eu une augmentation de 60 dossiers en cinq ans.

Il est important de repenser l'organisation du Service des curatelles car il y a un déficit d'un point de vue administratif et pour décharger également les assistantes sociales qui font beaucoup de travail administratif et pas suffisamment de travail social d'accompagnement.

Dans le message qui vous a été transmis, il manque des informations. Celles-ci vous seront soumises dans le rapport de gestion 2022.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. La Commission financière a préavisé favorablement cette nouvelle dépense non liée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ?
Mme Ugolini.

Mme Valérie Ugolini, Conseillère générale. Je voudrais revenir sur cette demande de création d'un poste supplémentaire de collaborateur administratif à 80%. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par Mme Rey mais c'est vrai que lorsque nous avons vu ce poste au niveau du groupe, la question s'est posée de savoir pourquoi ? Comment est-ce qu'on peut justifier une augmentation de 80% alors qu'apparemment le nombre de dossiers n'avait pas énormément augmenté entre 2021 et 2022 puisqu'on nous a parlé de 30% d'augmentation.

Je suis donc allée faire ma petite enquête et j'ai obtenu plus ou moins les mêmes résultats que Mme Rey et il est vrai qu'il existe au niveau suisse une Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes qui est chargée d'édicter des normes pour la prise en charge des clients des services de curatelles. Elle a ainsi défini un taux de référence : le nombre maximal de dossiers qu'a un assistant social. Le nombre de dossiers recommandé est de 60 par EPT assistant social.

En 2021, à Villars-sur-Glâne, le nombre de dossiers était de 100, ce qui veut dire que pour un EPT il y a 100 dossiers que l'assistant social doit traiter. Mme Rey l'a mentionné pour la Ville de Fribourg c'est 60 dossiers et au niveau de Bulle c'est 80 dossiers par EPT. La même chose pour les EPT administratif pour Villars-sur-Glâne c'est 152 dossiers qui doivent être traités au niveau administratif alors qu'à Fribourg, le nombre de dossiers est de 76 et à Bulle 80.

La question que je me suis posée ce n'est pas de savoir s'il faut voter pour un poste supplémentaire de 80% mais vraiment de savoir si le Service est suffisamment doté. Comment est-ce qu'on peut travailler avec autant de dossiers. Je félicite ce service d'être arrivé jusqu'à présent car je sais que c'est un travail difficile et je pense qu'ils ont besoin de notre soutien.

Nous avons à Villars-sur-Glâne des quartiers défavorisés et des citoyens qui sont dans des situations de précarité et de fragilité. Leur nombre risque d'augmenter avec la crise mais aussi avec le vieillissement de la population. Nous avons tendance à oublier que dans le service des curatelles il y a aussi beaucoup de personnes âgées qui n'arrivent plus à gérer leurs finances et qui font appel à ce service. Tout le monde peut être à un moment donné concerné. Pour répondre aux mandats attribués à la Justice de paix, pour pouvoir soutenir les individus et éviter que leur situation financière et de vie se péjorent, nous avons besoin d'un service des curatelles qui puisse faire son travail correctement.

Au nom du groupe socialiste je vous invite donc à approuver sans hésitation le poste supplémentaire de 80% au minimum.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ?
Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent le poste 5450.3010.00 le manifestent par main levée.

Ce nouveau poste est accepté à l'unanimité.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous passons au prochain poste.

**5720.3010.00 Salaires assistants sociaux et administration pour un montant de
CHF 862'000.-.**

Ce poste comprend deux dépenses nouvelles, à savoir l'augmentation d'un taux d'activité de 10 % pour assistance sociale, en vue de décharger le chef de service, et la mutation d'un CDD sous contrat de droit privé en CDI en contrat de droit public, pour un poste de collaboratrice administrative à 70%.

Est-ce que le Conseil communal a des remarques ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Il y a déjà eu des questions au sujet du poste de collaborateur-trice administratif-ve qui passe de CDD à CDI. La création de ce poste à la base était liée, entre autres, à l'introduction du nouveau programme informatique KISS qui contient toutes les données en ce qui concerne l'aide sociale et où il a fallu numériser tous les documents ainsi que l'augmentation des dossiers suite au Covid et pour soutenir administrativement les assistant-e-s sociaux-ales et l'office communal du travail, et afin d'assurer une meilleure couverture de présence à la réception. Grâce à ce 70% supplémentaire, le secrétariat du service social est doté depuis septembre 2020 d'un 190% de collaboratrices administratives.

Par ailleurs, les assistant.e.s sociaux reçoivent les bénéficiaires en rendez-vous (en moyenne 6 rendez-vous par jour) et il faut une présence continue au guichet du service social pour répondre aux demandes des personnes bénéficiaires de l'aide sociale mais également pour les personnes suivies par l'Office communal du travail. Suite à cet engagement en 2020 et avec l'arrivée du nouveau Chef de service, un nouveau système de répartition des tâches au niveau du secrétariat a pu être mis en place. Une des collaboratrices administratives s'occupe

principalement de : - la réception des bénéficiaires, des téléphones, des prises de rendez-vous, des réponses aux diverses sollicitations, de la rédaction des attestations, du scannage des documents apportés à la réception, etc. Tandis que l'autre personne, a comme mission d'être en renfort pour les tâches administratives des assistantes sociales : - remplir des formulaires pour des demandes PC, pour des demandes d'allocations familiales, pour des demandes de pensions alimentaires, pour des demandes de subsides de caisse maladie, pour des demandes de subsides de formation, pour rédiger des lettres, pour envoyer des courriers, pour faire des téléphones aux différents bureaux sociaux, etc.

Par ailleurs, au vu de l'augmentation du nombre de dossiers dont le service doit faire face, la suppression de ce poste engendrerait une surcharge de travail pour tout le service.

Fort du constat que ce poste assure un bon fonctionnement du service et de son secrétariat, le Conseil communal a décidé de le pérenniser.

Je vais directement vous mentionner deux, trois mots sur l'augmentation de 10% pour assistance sociale. Actuellement, 456 dossiers sont traités. En faisant les calculs, 100 dossiers équivalent à 200 heures de travail mensuel en se basant sur 42 heures par semaine.

Il est estimé qu'en 2022 le Service aura une trentaine de dossiers supplémentaires à absorber par rapport à l'année précédente. Pour 30 dossiers supplémentaires, il serait donc nécessaire d'avoir un 30% supplémentaire.

Le Conseil communal a décidé de ne pas augmenter pour l'instant la dotation supplémentaire, estimant que le poste de collaboratrice administrative permet de décharger partiellement les assistant.e.s sociaux de certaines tâches administratives et qu'une augmentation de 10% en AS (actuellement assumées par le chef de service) est suffisante.

En effet, le chef de service a actuellement 16 dossiers, ce qui équivaut environ à un 20% de travail. Cette décision d'avoir un 20% de travail consacré au suivi des bénéficiaires a été prise pour garder un pied dans la pratique quotidienne du travail social et être au courant de l'évolution de la réalité du terrain afin de pouvoir mieux superviser les autres situations, mais également pour soulager le service à des moments où il était parfois compliqué de répartir les nouveaux dossiers.

Toutefois, il serait nécessaire que le chef de service puisse répartir la moitié de ses dossiers à des assistants-e-s sociaux-ales du service (ce qui équivaut à un 10%) afin de se consacrer davantage aux autres groupes de tâches qui lui sont dévolues :

- la gestion du personnel du service social, de la cohésion sociale et de l'animation ;
- la supervision du budget et de tous les dossiers du service social ;
- la supervision de la stratégie, du budget et des gros projets de la cohésion sociale et de l'animation ;
- l'implication dans toutes les stratégies communales concernant les affaires sociales (FAEF, intégration, jeunesse, logement) ;
- la coordination du mandat du travail social hors-murs de REPER et de Projet job ;
- le suivi des stagiaires ;

J'en ai terminé avec les explications.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. La Commission financière a préavisé favorablement cette nouvelle dépense non liée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent le poste 5720.3010.00 le manifestent par main levée.

Ce nouveau poste est accepté à l'unanimité

5797.3010.00 Salaires du personnel DCSGA » pour un montant de CHF 394'000.-.

Pour la mise en place du concept Seniors+, le Conseil communal a inscrit au budget un poste de coordinateur Senior+ à 50%.

Est-ce que le Conseil communal a des remarques ? M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. L'article 1 de la loi cantonale sur les seniors du 12 mai 2016 LSen indique qu'elle a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie. L'article 4 postule à son tour que dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la loi, les communes définissent dans un concept et, selon les besoins de la

population les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre en complément des mesures de l'Etat pour contribuer à atteindre le but de la loi.

Développé, entre autres, sur la base d'un sondage effectué en février et mars 2020, le retour a été plutôt exceptionnel car la participation a dépassé les 45%. Le Conseil communal a élaboré et validé le concept qui a été remis au Canton à la mi 2021. Le concept est basé sur les besoins de la population. La proposition de désigner un coordinateur ou une coordinatrice Senior+ figurait déjà dans le concept. Toujours sur la base du sondage mentionné, une première liste comprenant 22 fiches de mesures allant du mouvement physique aux activités de bien-être, des sorties culturelles à la tenue de conférences voire encore de l'aménagement à la mobilité a été élaborée.

Si au cours de 2022, une petite partie de ces mesures ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, nous nous sommes vite aperçu que les ressources du secteur de la cohésion sociale pour la mise en œuvre de ces mesures constituées d'une déléguée à la cohésion sociale à 70% et d'une collaboratrice administrative à 30% déjà prises par d'autres tâches et projets intergénérationnels et interculturels n'étaient de loin pas suffisant pour mettre en œuvre le concept Senior+, assurer le suivi des mesures en question voire même de convoquer la Commission Senior que, je n'ai pu réunir à ce jour et dont je m'en excuse vivement.

Une longue absence de la déléguée à la cohésion sociale n'a pas non plus aidé et si le Chef du Service social et les animateurs ont pu suppléer en partie cette absence, cela ne sera plus possible sur du moyen ou du long terme, ce d'autant plus que dès 2023, la déléguée à la cohésion sociale sera d'autant plus sollicitée suite à la réintroduction de VillarSympa.

C'est pourquoi, il est essentiel d'engager une cheville ouvrière spécialement dévolue à la mise en œuvre du concept Senior + et à la concrétisation des mesures communales en faveur des seniors mais également et surtout avec les seniors et jouant le rôle d'interlocuteur privilégié auprès de ceux-ci et de la population, à savoir une coordinatrice ou un coordinateur senior+ à un taux minimum de 50%. Cette personne pourra, d'ailleurs, assurer l'intérim en cas d'absences de la déléguée et vice et versa. Le profil souhaité pour ce poste sera une personne avec expérience à la gestion de projets qui travaillera de manière autonome tout en collaborant avec les différents services communaux, partenaires et acteurs institutionnels mais également en travaillant sur le terrain au contact des seniors. Veiller à l'intégration des seniors en faisant tout ce qui est possible pour éviter leur marginalisation et remplir parfois leur moments de solitude mais aussi et surtout reconnaître leurs besoins et valoriser leur participation à la société et leurs compétences ce n'est pas une activité alibi mais un travail essentiel destiné à

se développer encore plus ces prochaines années ne fusse que pour des raisons démographiques comme l'indique une récente étude présentée au début de ce mois par le Réseau Santé de la Sarine. Selon cette étude en 2040 le district comptera 25'650 seniors soit 8'780 seniors de plus qu'en 2020 alors que le nombre de seniors de plus de 80 ans doublera quasiment puisqu'il passera 4'400 en 2020 à 7'600 en 2040.

En acceptant cet engagement, vous ne faites pas seulement preuve de prévention mais vous enverrez un message fort aux seniors de notre Commune, à savoir que vous vous souciez d'eux et que vous reconnaissez leur contribution et leur appartenance à part entière à notre collectivité. Je vous remercie de soutenir ce poste.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. La Commission financière a préavisé favorablement cette nouvelle dépense non liée.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ?
Mme Brouchoud.

Mme Marie-Hélène Brouchoud, Conseillère générale. Je me permets, en tant que senior, d'intervenir. Je souhaite vivement que la personne qui sera engagée vienne de la région. En effet, pour les personnes du 3^{ème} âge, soit les seniors, c'est beaucoup plus facile de partager leurs soucis, leurs moments de vie avec une personne qui connaît l'historique de Villars-sur-Glâne et qui connaît aussi le fonctionnement des seniors. Pour ces personnes qui se retrouvent à 80 ans à devoir se confier à une personne qui n'est pas du terrain, c'est très compliqué ! Je pense que si vous recevez des postulations de personnes de Villars-sur-Glâne, je vous prierais de bien y vouloir prêter attention.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent le poste 5797.3010.00 le manifestent par main levée.

Ce nouveau poste est accepté par 41 oui, 1 non et 1 abstention

5797.3637.10 Encouragement aux projets des habitants pour un montant de CHF 15'000.-.

Il est proposé d'allouer une enveloppe budgétaire destinée à financer des projets proposés par les habitants de la Commune.

Est-ce que le Conseil communal a des remarques ? M. Andina.

M. Marco Aurelio Andina, Conseiller communal. Tout d'abord je vous remercie pour le soutien pour le poste de coordinateur senior+ dont j'en profiterai également dans deux ans puisque je rentrerai parmi les seniors dont l'âge légal a été établi pour tous à 65 ans même si nous avons encore tous un certain dynamisme et de la force. Je suis d'ailleurs le senior du Conseil communal !

Comme indiqué dans le message, le budget participatif est une nouvelle démarche du moins au niveau communal. Elle est destinée à encourager le développement de mini-projets de quartiers et donner, pour une fois, la possibilité aux habitants de décider de l'allocation de ressources financières communales ce qui certainement les intéresseront encore plus au fonctionnement de notre Commune.

En effet, il est déjà arrivé que des habitants de notre Commune proposent de tels projets. Cela a été le cas, par exemple, pour des améliorations proposées par un groupe d'habitants à la place des Chênes dans le quartier de Cormanon afin de réaliser une piste de pétanque. Cette dernière a pu se réaliser facilement et à moindre coûts grâce à quelques restes de ressources et en faisant réaliser différents travaux aux employés communaux.

En l'absence d'un poste budgétaire prévu pour ce sujet, il ne sera pas toujours possible de répondre à de telles demandes. A noter que certaines communes romandes telles que Lausanne prévoient déjà d'un tel montant dans leurs budgets.

Bien plus près de chez nous, la Ville de Fribourg a soutenu entre 2018 et 2021, dix projets participatifs dans les différents quartiers de la Ville afin de promouvoir le vivre ensemble et encourager la participation des citoyennes et des citoyens. Parmi ces projets, il y avait, par exemple, une maison de ressources pour le quartier de la Vignettaz qui comprenait le réaménagement d'un kiosque pour en faire un lieu de rencontre ou alors une place de jeux intergénérationnel appelé « Pôle d'été ». Toutes ces propositions sont issues de la population.

Bien entendu que des règles devront être établies à ce sujet et nous y avons déjà réfléchi. On peut imaginer, par exemple, que les projets soient proposés à travers une plate-forme communale en ligne par deux habitants au minimum et qui soient soutenus par une dizaine de parrains et marraines soulignant ainsi l'intérêt du projet. Il faudra également que les projets soient étudiés par les Services concernés pour s'assurer de leur conformité technique, légale et financière. Une fois ce stade passé, le projet pourrait être mis au vote en ligne des villaroises et villarois. Le projet récoltant le plus de voix bénéficiera d'une enveloppe communale pour leur mise en œuvre. On peut enfin également imaginer que des jeunes voire même des enfants puissent déposer de tels projets.

Avec ce premier montant de CHF 15'000.-, le Conseil communal vous propose de lancer un ballon d'essai pour 2023 qui lui permettra d'établir si la population est preneuse. Dans le cas contraire, il pourra éventuellement décider, si nécessaire, de ne pas renouveler cette expérience. Dès lors, le Conseil communal vous recommande d'accepter cette enveloppe budgétaire destinée à l'encouragement aux projets proposés par les villaroises et les villarois.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Président de la Commission financière. La Commission financière a préavisé négativement à sa grande majorité cette nouvelle dépense non liée estimant inopportun d'inciter de favoriser ce type de projet alors qu'aucune demande particulière n'a été déposée à ce jour par des habitants. De plus, la gestion et l'attribution du montant à disposition ne serait pas chose aisée avec le risque de créer des inégalités de traitement.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Y a-t-il des remarques au sein du Conseil général ?
M. le Syndic souhaite la parole.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je serai bref. Je voulais rebondir sur la remarque de la Commission financière qui parle d'égalité de traitement et pour ce faire je reviendrai sur le leitmotiv de la soirée, reconnaissance pour celles et ceux qui s'engagent. Nous avons ce soir soutenu nos sapeurs-pompiers dans la réforme, nous avons également soutenu les responsables de la Société des Remontées mécaniques de la Berra, par le passé nous avons également soutenu fortement le FC Villars où nous avons voté récemment un crédit important qui comprenait un montant de CHF 150'000.- pour que le terrain de foot soit disponible le plus rapidement possible. 150'000.- francs c'est l'équivalent de dix ans de démarches participatives que nous vous proposons ce soir. Il y a des gens qui s'engagent différemment de manière

plus informelle dans les quartiers et ce soir, le message du Conseil communal est de soutenir aussi ces gens-là. Le budget qui vous est présenté est équilibré, il prend en compte toutes les sensibilités et, les intérêts de tous les citoyens et je vous invite à soutenir ce projet.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ?
M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Je suis personnellement dubitatif par rapport à ce poste mais je vous invite tout de même à le soutenir. Nous verrons les retombées et au pire le montant de CHF 15'000.- pourra être mis pour compenser un autre poste l'année prochaine. Donc, je vous invite à accepter cette dépense.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. Ce qui me dérange dans ce projet c'est que cela sous-entend que le reste du fonctionnement de la Commune n'est pas participatif. D'après moi, ce soir on décide de manière participative comment la Commune va évoluer, comment on attribue ses ressources et pour moi une commune est déjà participative et je ne vois pas l'utilité d'ajouter un montant pour cela.

Mme Valentina Marthaler, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Que celles et ceux qui acceptent le poste 5797.3637.10 le manifestent par main levée.

Ce nouveau poste est accepté par 24 oui, 16 non et 3 abstentions

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Nous allons passer au vote du budget des résultats et des investissements 2023. Au nom du Conseil général, je remercie une nouvelle fois le Conseil communal, l'administration et, en particulier Mme Rusterholz, pour leur précieux travail. Je m'excuse de ne pas avoir pu tenir notre délai ce soir afin de finir à 22h00 et j'espère que vous resterez pour partager un verre autour de l'apéritif. Place au vote.

Celles et ceux qui approuvent le budget 2023 sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2023 est accepté à l'unanimité

Mme Valentina Marthaler, Présidente. Je vous propose de lever la séance de ce jour et de reporter les autres points à demain. Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite une bonne rentrée.

La séance est levée à 23 heures 05.

Approuvé le 23 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



La Présidente



Valentina MARTHALER

BUDGET 2023

de la Commune de Villars-sur-Glâne

Un bénéfice dans un environnement très incertain

I. Bénéfice de CHF 815'232.00

- Faits marquants:
 - Maîtrise des charges courantes
 - Bonne surprises PM post RFFA
 - Aide financière RFFA en hausse
 - Péréquation financière en baisse
 - Provision PF 17 : zéro
 - Revenus fiscaux PP stables (décisions cantonales)
 - Coût chauffage et électricité en hausse
 - Indexation salaires : 2%
 - Nouveaux postes nécessaires
 - Dissolution linéaire de la provision sur réévaluation

II. Péréquation financière intercommunale

1. Charge nette 2020 :	CHF	8'982'144.-
2. Charge nette 2021 :	CHF	7'722'633.-
3. Charge nette 2022 :	CHF	7'537'506.-
4. Charge nette 2023 :	CHF	6'980'687.-
		<hr/>
	CHF	31'222'970.-
5. Moyenne / 4 ans	CHF	7'805'742.-

III. Compensation cantonale RFFA

1. Rappel (\neq cas de rigueur)
2. Compensation 2020 : CHF 1'142'220.-
3. Compensation 2021 : CHF 533'027.-
4. Compensation 2022 : CHF 1'838'601.-
5. Compensation 2023 : CHF 1'941'308.-
6. Durée : 7 ans

IV. Impôt revenu personnes physiques

1. CHF 23'500'000.- :

- CHF	500'000.-	budget 2022
+ CHF	1'000'000.-	comptes 2021

2. Causes:

- Chiffres définitifs 2020 connus : CHF 22'122'292.-
- Selon Etat : + 3.87 %
- Connaissance cas particuliers favorables VSG
- Prudence vu décisions cantonales

V. Impôt fortune PP

1. CHF 2'050'000.-
2. - CHF 450'000.- comptes 21
3. Recommandations de l'Etat
4. Causes:
 - Modifications lois fiscales cantonales :
déductions sociales et coefficient

VI. Impôt bénéfice personnes morales

1. CHF 21'100'000.- :
+ CHF 3'820'000.- budget 2022
2. Premières taxations RFFA connues (2020) : bonnes surprises
3. Connaissance cas particuliers / contacts directs
4. Sociétés de domiciliation en hausse RFFA

VII. Impôts conjoncturels

1. Mutations immobilières

- CHF 1'200'000.- : prudence / opérations ponctuelles
- C 2021 : CHF 1'358'339.-
- B 2022 : CHF 1'200'000.-
- Effectifs 30.11.2022 : CHF 1'274'432.-

2. Prestations en capital

- CHF 420'000.- : baisse taux cantonal
- C 2021 : CHF 858'924.-
- Perte importante pour l'avenir / récurrence

VIII. Statistiques diverses

1. Dépenses liées

1. 2023 : CHF 38'733'215.-
46,43% des charges brutes
2. Sur 5 ans : CHF 188'627'983.-
47,95% des charges brutes
3. Salaires non inclus: CHF 12'682'178.-/an. 61,6%.
4. Solidarité / IPF

2. Subvention FAEF

- | | | |
|-----------|-----|--------------------|
| - 2019 : | CHF | 1'408'100.00 |
| - 2020 : | CHF | 1'496'351.00 |
| - 2021 : | CHF | 1'504'712.00 |
| - 2022 : | CHF | 1'668'108.00 |
| - 2023 : | CHF | 1'899'273.00 |
| - 5 ans : | CHF | <hr/> 7'976'544.00 |
-
- Augmentation 22-23 = + CHF 231'165.00
+ 13.8%
 - Augmentation 19-23 = + CHF 491'173.00
+ 34.88%
 - Rappel : taux fiscal : VSG : 63.9%
: Fribourg : 80%

3. Equivalent plein-temps (EPT)

- Base : comptes 2021
- VSG :
 - 1 EPT / 134 habitants
 - 1 EPT / 821'118 charges
 - 91 EPT
- Fribourg :
 - 1 EPT / 71 habitants
 - 1 EPT / 581'141 charges
 - 531 EPT
- Bulle :
 - 1 EPT / 120 habitants
 - 1 EPT / 663'684 charges
 - 210 EPT
- Marly :
 - 1 EPT / 97 habitants
 - 1 EPT / 486'299 charges
 - 87 EPT
- Conclusions : administration VSG équilibrée, non pléthorique, souple, réactive

4. Amortissements sur réévaluations 2023:	CHF	1'836'721
Prélèvement sur réserve de réévaluation :	CHF	2'300'000
		<hr/>
	+ CHF	463'279

IX. Investissements 2023

1. Nets 2023 : CHF 15'726'056
2. Nets 2022 : CHF 10'385'813
3. Protection de l'air et du climat = CHF 400'000/ an
4. Effets sur fonctionnement (amortissements)

X. Conclusions

1. Budget bénéficiaire mais nombreuses inconnues
2. Réflexions sur dépenses et investissements indispensables
3. Attention dette / taux d'intérêts
4. Défis futurs majeurs :
 - Bertigny-Ouest
 - Carrefour Belle-Croix
 - STEP